



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 26 juin 2008

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter la dernière séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains avant la pause estivale, du moins je l'espère compte tenu de l'ordre du jour qui nous attend. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel, en vous priant d'être particulièrement attentif compte tenu des scores serrés qui s'annoncent.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Magrieta DONKER, Valérie JAGGI-WEPF, Alain ANGELOZ, Lionel BILLAUD, Quentin COCHAND, Isidro JUSTO, Albert MARTIN, Thierry VUAGNIAUX.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Magrieta DONKER, Valérie JAGGI-WEPF, Alain ANGELOZ, Lionel BILLAUD, Quentin COCHAND, Isidro JUSTO, Albert MARTIN, Thierry VUAGNIAUX.

L'appel nous apprend que le quorum est fort heureusement atteint malgré la demi-finale de l'Euro, et je déclare donc la séance ouverte.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Je demande une modification de l'ordre du jour, à savoir le retrait du point 16, la raison étant que pour l'instant notre groupe n'est pas en mesure de vous proposer un membre.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur cette modification de l'ordre du jour, elle n'est pas demandée.

Il s'agit donc de supprimer le point 16 : Nomination d'un membre de la Commission des Affaires immobilières.

Résultat du vote : la modification de l'ordre du jour est acceptée à une évidente majorité.

2. ASSERMENTATIONS

Suite à la démission des Conseillers Joëlle MONNIN et Gil MEYLAND, le Conseil communal s'est retrouvé avec deux sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement des conseillers démissionnaires.

1^{er} des viennent-ensuite de la liste des Verts, Monsieur Diego ARTIEDA, né en 1976, domicilié à la Rue St-Roch 17, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Madame la Conseillère Joëlle MONNIN.

1^{er} des viennent-ensuite de la liste socialiste, Monsieur Jean-Paul GIROUD, né en 1950, domicilié à la Rue du Valentin 128, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND.

Je prie Messieurs Diego ARTIEDA et Jean-Paul GIROUD de bien vouloir s'approcher de la table et invite l'assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment qui se trouve à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président :

Monsieur Diego ARTIEDA : « Je le promets »

Monsieur Jean-Paul GIROUD : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous pourrez y vivre une expérience riche, agréable et pourquoi pas inoubliable, celle de ce soir pourrait bien vous marquer en terme de temps. Je vous remets par l'intermédiaire de Mademoiselle la Conseillère Aude BRIAND un exemplaire du Règlement de notre Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance. Je prie l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

Applaudissements.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2008

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Rapports de commissions

En préambule, je tiens à remercier l'ensemble des commissions ayant siégé récemment pour les efforts qu'elles ont consentis pour déposer leur rapport à temps pour la séance de ce soir. La partie n'était pas gagnée d'avance, c'est le moins qu'on puisse dire ce soir, et les commissions n'ont pas ménagé leurs efforts pour y parvenir, et c'est chose faite avec 17 points à l'ordre du jour !

* * * * *

Euro 2008

Comme promis lors de la dernière séance, les résultats de la demi-finale de l'Euro vous seront communiqués au fur et à mesure qu'ils tomberont. Nous avons deux sources, nous espérons qu'elles seront concordantes.

* * * * *

Démission

Le 23 juin dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par la présente je vous informe de ma démission de la Commission des Finances ainsi que de la Commission des recours pour le 30 Juin 2008. N'ayant plus le temps nécessaire depuis un certain temps déjà, je tiens à régulariser la situation en démissionnant des dites commissions. J'accepte cependant de fonctionner en tant que remplaçant tant de la Commission des Finances que de la Commission des recours. Je souhaite plein succès à mes successeurs qui m'ont déjà régulièrement remplacé.

C'est avec regret que je quitte ces Commissions et je transmets toutes mes amitiés à ses membres avec lesquels j'ai eût grand plaisir de travailler.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Claude-Alain ROMAILLER.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER pour son travail effectué dans le cadre des commissions précitées. Nous procéderons à son remplacement lors de notre prochaine séance.

* * * * *

Pétition du syndicat UNIA

Le 6 juin dernier, notre Conseil a reçu une pétition du syndicat UNIA concernant la prolongation des horaires d'ouverture des commerces durant le premier week-end de juin. Lors de sa séance du 16 juin dernier, le Bureau du Conseil communal a décidé, conformément à l'Art. 68 de notre règlement, de transmettre cette pétition à l'examen de la commission des pétitions et rappelle par ailleurs que la commission peut entendre un représentant des pétitionnaires.

* * * * *

Secrétariat du Conseil communal

Le 16 juin dernier, j'ai reçu une lettre de la Municipalité nous informant qu'une solution avait enfin pu être trouvée pour l'installation du secrétariat du Conseil communal dans les murs de l'Hôtel de Ville en août prochain, soit une année après que notre Conseil en ait fait la demande par voie de motion, à la suite d'âpres négociations. Je ne dirai pas que « tout vient à point à qui sait attendre », mais plutôt qu'il ne faut jamais désespérer. Le Bureau remercie en particulier Monsieur le Syndic pour les démarches qu'il a entreprises à ce sujet au sein de sa propre administration.

* * * * *

GDH Yverdon

Le 17 juin dernier, j'ai reçu une lettre du GDH Yverdon concernant la recherche d'un local de répétition. Le début de la lettre laisse apparaître que la demande s'adresse en fait à la Municipalité à qui je remets le présent courrier.

* * * * *

Amicale dei Collesanesi

J'ai reçu récemment le courrier suivant de l'Amicale dei Collesanesi :

L'Amicale dei Collesanesi remercie la population d'Yverdon-les-Bains ainsi que votre Conseil de nous avoir permis de fêter pour la 23^{ème} fois Maria SS dei Miracoli (fête traditionnelle Collesanese).

Votre présence a été extrêmement appréciée et remarquée par notre communauté, nous espérons pouvoir vous compter parmi nous lors de l'échange culturel entre la banda « Amici delle Musica » de Collesano et la fanfare « l'Avenir » d'Yverdon-les-Bains dans le courant du mois de mai 2009.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé le Comité de l'Amicale.

* * * * *

Rencontre suisse – Nouvelle société helvétique

Le 25 juin dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Il y a maintenant quatre années, la Municipalité a accueilli généreusement à l'Hôtel de Ville d'Yverdon-les-Bains, l'association « Rencontres Suisses-Treffpunkt Schweiz » qui organisait un débat public – sur le thème « vers la fin du modèle suisse de concordance et de consensus ? ».

Depuis lors, l'association « Rencontres Suisses-Treffpunkt Schweiz » a fusionné en 2007 avec une autre association civique « La Nouvelle Société Helvétique » tout aussi chargée d'Histoire. Sous l'appellation « Rencontres Suisses- Nouvelle Société Helvétique », cette nouvelle entité, présidée par Madame Christiane LANGENBERGER, ancienne Conseillère aux États, œuvre pour le maintien du dialogue entre les régions linguistiques, les cultures régionales et les générations.

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le dernier numéro de notre Bulletin Cont@ct qui vous permettra de voir ce qu'une association civique peut accomplir sans grandes ressources financières mais à l'aide d'un réseau de bonnes volontés, et de toutes celles et ceux qui sont attachés à la réflexion sur les sujets qui façonnent l'histoire de ce pays.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé, Madame Mireille RENAUD, Secrétaire générale.

Le bulletin Cont@ct est à disposition de celles et ceux qui souhaitent en prendre connaissance.

* * * * *

Commission Consultative Suisse-Immigrés (CCSI)

La CCSI invite notre Conseil, ainsi que la population yverdonnoise et du Nord-vaudois, à visiter l'exposition photos intitulée « Images d'intégration » qui se déroulera jusqu'au 29 août prochain au Centre social régionale d'Yverdon-les-Bains.

* * * * *

Lettre de l'Association Arc-en-Ciel de Renens

Le 25 juin dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Concerne : jetons de présence de vos Conseillers

Voici plus de 15 ans que l'Arc-en-Ciel apporte son aide et son soutien aux enfants et familles vivant au contact du sida.

Notre association leur offre chaque jour 15 à 30 repas chauds et équilibrés, préparés par nos bénévoles et partagés dans une ambiance chaleureuse et familiale. Nous accompagnons nos bénéficiaires à leur rendez-vous médicaux et sociaux. Un service psychologique est également mis à disposition et une aide administrative leur est proposée. Toutes nos prestations sont gratuites.

Une psychologue à 60% (financée par la Fondation Leenaards) suit une quarantaine d'enfants aussi bien dans leur famille qu'à notre maison de Renens. Deux bénévoles assistent notre psychologue lors de la prise en charge des enfants, chaque mercredi avec 2 stagiaires, l'une en stage social et l'autre en stage de psychologie.

Le travail que nous accomplissons est possible grâce à nos bénévoles et à nos fidèles donateurs. Pour poursuivre notre travail et assurer le bon fonctionnement de notre maison d'accueil, qui est unique, il faut évidemment continuellement trouver des fonds. En effet, nous recevons actuellement 4'500.-/an au total des communes de Renens et Crissier, ainsi qu'une subvention du canton pour l'indemnisation de nos stagiaires.

C'est pourquoi, nous faisons appel à vos Conseillers et à leur générosité en leur demandant de nous soutenir, afin de pouvoir continuer notre mission, en nous allouant leurs jetons de présence.

Nous sommes à votre disposition pour venir présenter Arc-en-Ciel lors d'une de vos assemblées, si vous le souhaitez, afin de vous parler concrètement de notre travail.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur Jacques DESPONDS, Président et Madame Thao NGUYEN, Directrice.

Une documentation sur cette association accompagnée d'un bulletin de versement sont à disposition des conseillères et conseillers souhaitant donner suite à cette demande.

* * * * *

Jetons de présence du Conseil communal (bis)

Les chefs de groupes sont priés de retirer les jetons de présence des conseillers absents, en vous adressant aux huissières en fin de séance.

* * * * *

Au point 18 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Intervention de Madame la Conseillère Laurence BALET
- Une Intervention de Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER
- Une Motion de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ
- Une Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal prend acte des Communications : CO08.06

La Municipalité aurait-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses salutations de votre Municipalité.

Vous aurez l'occasion de lire demain dans vos quotidiens, une intervention de FC Romandie SA relative aux tractations longues et difficiles qui l'opposent à votre Municipalité. Celle-ci a jugé utile de transmettre, en fin de journée, un communiqué de

presse répondant ainsi à la prise de position du FC Romandie SA. La Municipalité a estimé qu'il était de son devoir de vous en donner la primeur et je vous lis donc ce communiqué :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains est extrêmement surprise de la position de la direction du FC Romandie SA. Les tractations liées au renouvellement de la nouvelle convention ainsi qu'à l'exploitation de la Buvette du stade sont en cours avec bon espoir d'aboutir en automne 2008!

La Ville d'Yverdon-les-Bains est liée à Yverdon Sport (actuellement FC Romandie SA) jusqu'au 30 juin 2008 par une convention pour l'utilisation du stade municipal. Elle est aussi liée au tenancier de la buvette du stade jusqu'à la même date, 30 juin 2008 par un bail pour l'exploitation de ladite buvette. Cette convention et ce bail avaient été conclus entre la Ville d'Yverdon-les-Bains, Yverdon Sport et le tenancier de la buvette lorsque celui-ci était membre du Comité de la dite Société.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a dénoncé le bail de la buvette dans les délais et son tenancier a déposé un recours au tribunal des baux devant lequel l'affaire est maintenant pendante. C'est ainsi que le tenancier de la buvette bénéficie de l'exclusivité de la vente des boissons et de la nourriture dans le périmètre du stade et ce jusqu'à la décision du tribunal.

La Ville d'Yverdon-les-Bains est sur le point de conclure un accord avec le tenancier pour sortir de cette procédure. Dans ce contexte, il est manifestement impossible de finaliser une convention avec le FC Romandie, du moins pour l'instant. En principe, cette convention devrait donc être renégociée dans le courant de l'automne prochain.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a autorisé le FC Romandie à utiliser provisoirement les installations du stade municipal gratuitement, tout en respectant la clause d'exclusivité accordée au tenancier de la buvette conformément aux conditions qui ont prévalu toutes ces dernières années. Pour le FC Romandie, il n'y a pas de modifications des conditions financières ou autres en vigueur depuis plusieurs décennies.

La Municipalité constate que le FC Romandie fait un forcing pour obtenir l'autorisation de vendre des boissons et de la nourriture dans le périmètre du stade. Dans ce sens, le FC Romandie menace de mettre l'intégralité de son staff au chômage et de ne pas poursuivre son activité sportive.

La Municipalité déplore cette prise de position.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 6.

6. PRÉAVIS N° PR08.06PR CONCERNANT LE REMBOURSEMENT PAR LE GRAND HOTEL DES BAINS D'UN MONTANT DE FR. 2.5 MILLIONS SUR LES SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDEES EN 1991 ET 1992 ET LE CAUTIONNEMENT D'UN NOUVEL EMPRUNT DE FR. 5'000'000.-- A CONTRACTER PAR LE GRAND HOTEL DES BAINS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE WELLNESS.
📖 MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, VICE-PRESIDENT DE LA COFI, RAPPORTEUR

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Nous sommes appelés aujourd'hui une nouvelle fois à accorder une subvention au Grand Hôtel des Bains et je suis convaincu que ce ne sera pas la dernière fois qu'il nous faudra voler à son secours.

En effet, le Conseil d'administration ainsi que la Direction du Grand Hôtel des Bains ont démontré de manière brillante à la COFI que la construction du centre Wellness était indispensable à l'amélioration de la situation financière de ce que nous considérons comme l'établissement hôtelier phare de notre ville, et je ne remets absolument pas en question cette construction, je suis convaincu de sa nécessité.

Par contre, les réponses à mes interrogations quant à l'opportunité ou non de vendre cet établissement ne m'ont absolument pas convaincues, tant le conseil d'administration ni même la Municipalité ne paraît pas avoir envie d'aborder sérieusement ce sujet. Lors de la présentation par l'un des membres du CA à la COFI, ce dernier membre nous indique que la valeur vénale de notre Hôtel pouvait raisonnablement être fixée à Fr. 12 millions. Le préavis quant à lui mentionne une valeur de Fr. 25 millions. Le rapport de la Commission des finances donne quelques explications sur cette différence, mais il apparaît tout de même surprenant qu'un tel écart soit possible et surtout difficile de savoir qui dit la vérité. Peut-être les deux parties, mais un éventuel investisseur pourrait encore avoir un prix tout à fait différent.

Si l'on s'en tient à la valeur exprimée par le CA, celle qui paraît être la plus réaliste aux yeux des opposants à une vente, les montants mentionnés en page 4 du préavis deviennent donc fondamentalement différents, puisque la valeur vénale en main communale se monterait à environ 6.5 millions, soit le 50 % du montant investi par la commune et non pas le 96 % comme mentionné dans le préavis.

Si je pense que nous devons aujourd'hui féliciter la Municipalité de l'époque d'avoir fait revivre cet établissement, je suis franchement convaincu qu'il n'est plus de notre ressort aujourd'hui d'en assurer la pérennité, et ce pour les raisons suivantes :

Premièrement : La Commune devra, dans un futur proche, faire face à d'importants investissements au Centre Thermal, le rapport de la COFI en fait mention. Peut-on se

permettre de soutenir deux entreprises privées aussi gourmandes en termes d'investissements ?

Deuxièmement : L'hôtellerie est un domaine qui nécessite sans cesse des investissements lourds afin de répondre aux demandes changeantes et exigeantes de la clientèle dans un secteur hyper concurrentiel. Une ville, dont ce n'est pas la priorité, peut-elle rivaliser avec des chaînes hôtelières implantées dans le monde entier et bénéficiant de ressources financières importantes afin de proposer toujours le meilleur outil ?

Troisièmement : Aujourd'hui, le GHB, fonctionne plutôt bien, mais principalement grâce au couple qui forme la Direction et qui a réussi, grâce à son carnet d'adresses très étoffé, à donner un développement à cet établissement. Que se passera-t-il lorsque ce couple décidera de quitter Yverdon, par exemple pour prendre une retraite méritée ? Nous sommes donc dépendants d'un seul couple pour en assurer le fonctionnement, leur départ sera un problème à résoudre pour notre ville. N'avons-nous pas d'autres priorités ?

Depuis la sortie de ce préavis, j'ai entendu de nombreuses raisons de ne pas vendre le GHB aujourd'hui, car ce n'est pas le moment, il ne vaut pas grand chose, nous perdrons sans doute trop d'argent, nous ne pouvons imaginer qu'il soit dirigé depuis Dubaï, il sera délocalisé, nous n'avons pas réglé la situation de propriété des terrains, j'en passe et des meilleurs....

Or, toutes ces raisons ne sont que spéculations et je crois que nous devons, ce soir, prendre une décision qui est avant tout politique, plutôt que financière, sachant que le Grand Hôtel aura coûté, comme mentionné en page 4 du préavis, Fr. 686'000.-- par année depuis 19 ans sans les intérêts. Je souhaite tout de même rendre attentif ce conseil qu'après un calcul rapide, le montant des intérêts à 3 % (et je suis inférieur au taux moyen de l'emprunt communal) représente environ Fr. 340'000.-- annuel sur le capital investis par la ville. Le coût final, supporté par la contribuable yverdonnois, est donc bien d'un million par année. Si nous décidons de conserver le GHB, celui-ci continuera à coûter au contribuable yverdonnois Fr. 416'400.-- d'intérêts annuels sur notre investissement de base jusqu'en 2011, ce montant diminuant d'environ Fr. 10'000.00 par année dès que le remboursement débutera, pour autant que nous ne devions une nouvelle fois mettre la main au porte-monnaie.

Les spéculations mises de côté, il m'apparaît clairement que c'est le bon moment pour tenter une mise en vente de cet établissement en tous les cas, il ne nous a pas encore été prouvé le contraire, car :

Chacun devrait savoir qu'une bonne vente ne peut se faire que quand une entreprise fonctionne bien, et c'est le cas actuellement.

L'hôtellerie Suisse dans son ensemble vit des années fastes, mais cette situation n'est pas éternelle. La conjoncture internationale va rapidement faire chuter le nombre de touristes qui voyagent et nous ne serons certainement pas épargnés.

De nombreux établissements hôteliers de la taille du GHB ont changé de mains ces dernières années dans le canton (une bonne quinzaine d'hôtels ont été vendus entre l'arc Lémanique et Neuchâtel dans les 5 dernières années)

Tous les établissements rachetés dernièrement ont fait l'objet de très importants investissements, qui se chiffrent en dizaines, voir centaines de millions de Francs (début

juin, c'est encore le bâtiment postal de Lausanne qui a été vendu à des investisseurs qui vont injecter 60 millions de francs pour construire un hôtel)

Les grandes chaînes hôtelières sont à la recherche d'établissement afin d'étoffer leurs offres.

Si notre hôtel pouvait être racheté par une grande chaîne, par exemple, cela donnerait une visibilité touristique plus importante à notre ville, car en figurant sur le Directories d'une chaîne, l'image de notre ville bénéficierait d'une diffusion plus importante.

En étant racheté, les risques de délocalisation sont nuls, car un hôtel est justement intéressant pour son emplacement et non pas pour être transféré ailleurs.

Le nouvel emprunt que le GHB va solliciter va encore péjorer sa situation d'endettement et par conséquent nous lie encore pour de nombreuses années avec cet établissement, car il nous sera toujours répondu que l'endettement est plus élevé que le prix de vente que nous pouvons en espérer.

Enfin, une vente serait également la bonne occasion de régulariser la question de la propriété des terrains, finalement c'est une chose facile à faire avec de la volonté.

Tous ces arguments qui ne sont que vérités sur ce qui est en train de se passer, ajoutés au fait que nous avons le seul hôtel de cette catégorie du canton à être en mains communales, m'amènent à demander qu'une étude sérieuse avec appel d'offres soit entreprise par le Conseil d'administration avec l'appui de la Municipalité.

Je tiens enfin à rappeler qu'il y a 6 mois, lors de la votation sur la Sagreyg, une partie de ce conseil a clairement voté pour que la Commune n'investisse plus dans les SA. Il serait temps à mon sens de faire preuve de cohérence, car dans ce cas, nous sommes aussi en présence d'une société anonyme, à la différence que celle-ci a une vocation commerciale, elle est également détenue en partie par des privés, peut faire du bénéfice, et personne dans ce conseil, mis à part les membres qui ont un siège au CA, peut prétendre avoir un quelconque pouvoir ou maîtrise dans cette SA.

Dès lors et afin de défendre les intérêts des contribuables yverdonnois qui attendent certainement autre chose de leurs autorités que d'être un entrepreneur hôtelier qui supporte l'entier des risques liés à la gestion de cet établissement, je propose d'amender le présent préavis de la façon suivante :

Article 1 : Le remboursement par le GHB des subventions communales de 4,3 millions et 1,7 millions versées en 1991 et 1992, sera opéré par le versement de Fr. 2,5 millions à payer par tranche annuelle de Fr. 300'000.00 dès 2011, ou par un montant équivalent à la totalité de la subvention, soit 6 millions, en cas de bénéfice le permettant si une vente pouvait intervenir avant.

Article 2 : La Municipalité est autorisée à accorder la caution solidaire de la Commune d'Yverdon-les-Bains au capital d'un crédit hypothécaire de 5 millions à contracter auprès de la BCV par la SA du GHB, pour procéder à la construction d'un centre de wellness.

Article 3 : La Municipalité demande au Conseil d'administration du GHB SA d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en vente de l'établissement à des conditions favorables pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, et ce sans délais. Elle s'engage à

rapporter l'état de la situation devant son Conseil communal de façon régulière, la première fois au plus tard à fin 2008.

L'Article 3 devient art. 4.

Je vous invite, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à soutenir cet amendement.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Je regrette que la Commission des finances ne se soit pas montrée un peu plus curieuse dans ses investigations. Elle aurait pu constater que les membres du Conseil d'administration s'allouent des indemnités de l'ordre de Fr. 6500.-- à Fr. 20'000.-- par année, ce qui représente, si je fais un tout petit calcul par rapport aux revenus d'un Conseiller fédéral en heures consacrées, des montants de l'ordre de 2 à 3 fois le prix de l'heure d'un Conseiller fédéral, ce qui n'est pas rien, j'en conviendrais. Par ailleurs, je constate à la lecture du rapport de la Commission des finances qu'un membre du Conseil d'administration a prêté son vote sur cet objet, cela en contradiction avec l'article 42 de notre règlement, concernant le conflit d'intérêt que peut avoir une personne au sein d'une commission. Dès lors, constatant cela, je demande l'application de l'article 88 de notre règlement du Conseil et demande à la Municipalité de retirer l'objet de l'ordre du jour pour vice de forme.

Monsieur le Président :

Je vais vous relire la teneur de l'article 88 : *La Municipalité peut retirer un projet qu'elle a déposé tant que celui-ci n'a pas été adopté définitivement par le Conseil.*

La discussion est ouverte sur cette demande de retrait de projet. Nous reviendrons après sur la discussion de l'article 1 et des amendements qui suivent.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je ne reviendrai pas sur les mathématiques abondantes de Monsieur GURTNER, je crois que chacun a pu juger des chiffres annoncés par lui. Vice de forme où les personnes qui sont vraiment concernées dans le cadre de ce préavis, tous les actionnaires du Grand Hôtel le sont. Donc Monsieur GURTNER, je vous demanderai de vous abstenir dans la suite du débat, car vous êtes actionnaire du Grand Hôtel. Je le suis aussi.

Autre élément, la Municipalité, disons la Commune, puisqu'elle est représentée par la Municipalité, dans le cadre du Grand Hôtel est l'actionnaire principal, donc devrait sortir aussi de la discussion. Mais la Commune c'est aussi nous ! Donc arrêtons de discuter ! Le Grand Hôtel aujourd'hui est un objet communal puisqu'on a une majorité au capital-actions de la société donc il me paraît normal que nous en débattions ce soir. Je vous propose de ne pas suivre la proposition de notre collègue GURTNER.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Je suis tout à fait d'accord qu'en tant qu'actionnaire privé de cette société je suis aussi concerné par cet objet. Par contre je fais quand même une différence entre une fonction exécutive, ce qui est le cas des membres du Conseil d'administration et, à mon avis, ils sont tout à fait concernés par l'article 42 qui précise qu'aucun membre du Conseil ne peut

faire partie d'une commission lorsque l'objet qui lui est soumis le concerne lui ou ses parents ou alliés jusqu'au 4^{ème} degré.

Donc, manifestement, un membre du Conseil d'administration ne peut pas siéger à la Commission des finances sur l'objet qui concerne des demandes de crédits ou de subventions concernant le Grand Hôtel des Bains.

Je fais la différence entre un membre du Conseil d'administration qui a une fonction exécutive et un actionnaire qui ne fait qu'approuver ou désapprouver le rapport du Conseil d'administration et les comptes.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je ne peux pas entrer en matière sur la proposition de Monsieur GURTNER. Les membres du Conseil d'administration dont il parle sont les délégués de la Municipalité, ils ont été délégués par la Municipalité pour défendre les intérêts de la commune, donc il est assez normal qu'ils participent à ce genre de commission.

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

Nous voyons aujourd'hui le peu d'intérêt qu'a une Commune à entrer dans une Société anonyme, fuisse la Sagreyg, puisque dès l'instant où nous mélangeons le privé et le public, nous tombons dans des hiatus du genre de ce soir. Je suis très content que cela arrive, je vous l'avoue, puisque j'étais contre la Sagreyg.

Cela dit, en tant que juriste, les motifs de Monsieur GURTNER, je dois l'avouer, sont plus qu'honorables, mais ils pourraient être retenus, à mon sens, si la voix du délégué du Conseil d'administration en question avait fait basculer le vote dans un sens ou dans l'autre. Il semblerait que cela ne soit pas le cas. Donc nous tombons un peu dans le vice de procédure, là. Je propose de ne pas retenir la proposition de mon honorable collègue GURTNER.

Monsieur le Syndic :

Monsieur le Conseiller PERRET l'a confirmé, plusieurs membres du Conseil d'administration de Grand Hôtel des Bains sont les délégués de la Municipalité au sein de cet organe. Ils ont donc une mission qui consiste à défendre les intérêts de l'actionnaire commune dans ce dossier et ils l'ont fait en leur âme et conscience. Je crois que là nous ne pouvons pas reprocher à un ou une membre de ce Conseil d'administration de fonctionner au sein de la Commission des finances alors qu'il est délégué de la Municipalité. Il fallait alors remettre en question ce mode de faire. En l'occurrence la Municipalité ne retirera pas cet important préavis.

Monsieur le Président :

Nous prenons note que la Municipalité maintient son projet.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Je serais tout à fait d'accord avec la position de la Municipalité si les membres du Conseil d'administration n'étaient pas du tout indemnisés, mais dans le cas particulier, je constate

malgré tout, qu'il y a un net conflit d'intérêts entre le fait d'être membre du Conseil d'administration et de siéger dans une commission qui doit statuer sur un objet qui le concerne.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je déclare mes intérêts, je suis membre du Conseil d'administration, Vice-président du Grand Hôtel. J'aimerais répondre à Monsieur GURTNER ceci : c'est une spéculation, Monsieur le Conseiller tout à fait hâtive du nombre d'heures que passe le Conseil d'administration dans le cadre du Grand Hôtel et d'imaginer la multiplication que vous avez fait et de considérer que nous sommes payés plus que les Conseillers fédéraux. Je ne suis pas sûr que votre arithmétique soit tout à fait correcte. En plus de cela, vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas un salaire que nous touchons mais ce sont des indemnités. Nous avons des charges municipales ; vous savez tous que j'ai la Police et les Sport et non l'hôtellerie, mais à côté de cela j'ai effectivement un bureau d'architecture. Cet investissement, qui est un investissement considérable qui me fait aller tôt le matin, tard le soir et très souvent dans ce secteur, a été considéré comme étant normal d'avoir des indemnités et donc pas un salaire. Une indemnité c'est donc un défraiement, et je ne crois pas Monsieur le Conseiller qu'il y ait un intérêt financier à défendre les intérêts de la Commune.

Comme il a été dit, la Municipalité a désigné des délégués dans les différents conseils d'administration et nous faisons au plus près de notre conscience pour défendre les intérêts des Yverdonnois que ce soit dans ce domaine là ou dans d'autres. Je ne crois pas d'ailleurs que la personne qui est membre de la Commission des finances a fait autre chose que son devoir de citoyen pour lequel elle a été élue, et je ne croie pas qu'il y ait conflit d'intérêts à ce niveau-là.

Monsieur le Président :

Nous en revenons à la discussion sur l'article 1 et en particulier sur l'amendement proposé par Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT.

Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je ne reviendrai pas sur la question de représentativité des délégués du Conseil d'administration, je pense qu'il est essentiel que les intérêts soient déclarés, ce qui permet de parler en toute connaissance de cause. Je reviendrai sur quelques éléments qui ont été mentionnés par mon collègue VIQUERAT tout à l'heure au sujet du Grand Hôtel. Comme lui, je félicite les autorités de l'époque pour le travail fait pour sauver ce patrimoine, c'était un effort remarquable, mais comme lui aussi je me demande si c'est vraiment une tâche communale de poursuivre dans l'exploitation d'un hôtel de luxe. Je pense que la tâche communale c'était sauver le patrimoine, mais ensuite j'hésite.

Je n'approuverai pas le préavis qui nous est présenté parce qu'il y a trop de points d'interrogation qui restent encore : au niveau du principe, est-ce normal que la gestion d'un hôtel soit l'une des tâches communales et reste quasi définitivement si nous nous engageons ce soir, une tâche communale ?; au sujet des finances pour voir un peu ce que nous coûte cet hôtel et au niveau des risques financiers et des problèmes non résolus.

Au niveau des finances, il faut corriger un peu le chiffre de tout à l'heure sans aller dans les détails. Cela coûte un petit peu moins parce que dans le préavis il y a le million pour régler la question du terrain qui a été ajouté alors que la question n'a jamais été réglée, donc ça coûte un petit peu moins par année si je refais le calcul. Mais ça coûte un petit peu plus parce qu'il y a un droit de superficie gratuit, il y a des parkings gratuits, il y a la mise à disposition de la villa d'Entremonts à des prix de faveurs, il y a toute une contribution de la Commune à cet hôtel qui font qu'effectivement nous entretenons une magnifique danseuse mais une danseuse qui nous coûte tout de même assez chère.

Au niveau des risques, avec cette caution, nous arriverons à 30% des cautions d'engagements communaux qui seront en faveur du Grand Hôtel. Or nous savons que l'hôtellerie est une zone à risque, ce n'est pas par hasard que les banques acceptent de payer mais à condition d'avoir une garantie de 100 % sur le capital investi. Ce que nous faisons par là, c'est en fait donner une assurance gratuite à un établissement bancaire, peut-être pas tout à fait gratuit parce qu'il va réduire les intérêts de quelques dixièmes probablement, mais coûteux pour nous puisque que nous devons augmenter les provisions pour caution, donc ce n'est pas une caution gratuite.

Enfin j'en viens aux problèmes non résolus : il y a la question bien évidemment de la valeur vénale du bâtiment qui passe de 12 à 26 millions selon la personne que vous interrogez ; il y a la question des terrains que nous avons sous les yeux ici. En fait, nous avons un blocage total de la situation par le fait que le terrain du Grand Hôtel n'entoure pratiquement que les murs du Grand Hôtel, donc n'a aucun espace pour se développer ; les droits d'accès ne sont pas confirmés au registre foncier : l'utilisation des parkings de la villa ne sont pas confirmés non plus à long terme. Nous avons donc un objet qui pour l'instant n'est pas très vendable, c'est pour cela que nous aurons quelques problèmes pour le passer plus loin.

J'ai quand même un commentaire à faire au sujet de deux aspects : la distorsion de concurrence qui est tout de même évidente par rapport à d'autres établissements, et surtout la société anonyme. La société anonyme est effectivement la forme parfaite pour une société commerciale qui permet comme le demandait mon préopinant de pouvoir rendre cet objet par simple transmission d'actions. Elle a un autre avantage c'est que nous pouvons en espérer un dividende, mais dans ce cas là, effectivement les actionnaires pourront attendre encore un certain temps.

Vous me direz que si nous refusons ce préavis, nous refusons aussi le remboursement du prêt communal. Il faut quand même dire que ce remboursement n'est pas absolument garanti vu les circonstances, et dans tous les cas, ne commencera qu'à la prochaine législature. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

J'aimerais revenir sur l'intervention de Monsieur VIQUERAT. Il nous a parlé de la Sagreyg et la société anonyme que la majorité de ce Conseil avait refusée. Il accrédite finalement la position de ce Conseil dans cette dernière décision.

En effet, aujourd'hui, nous avons une Société anonyme du Grand Hôtel des Bains. Qu'est-ce qu'on nous propose ? De vendre le Grand Hôtel. Si nous avons une société de la Sagreyg, une S.A., à quand la décision de faire passer cette S.A. en mains privées ? Je vous laisse le temps de choisir. Vous accréditez cela Mesdames et Messieurs.

Monsieur VIQUERAT dit autre chose aussi : *il nous faut encore une nouvelle fois verser une subvention au Grand Hôtel des Bains*. Ce n'est pas une subvention qu'on nous demande, c'est un cautionnement et de rembourser que partiellement une subvention conditionnellement remboursable qui avait été faite à l'époque. Ce n'est pas en accorder une nouvelle, c'est avoir un certain remboursement.

Je peux comprendre qu'aujourd'hui on décide ou on se dise que c'est peut-être le moment de vendre le Grand Hôtel, alors est-ce le moment ? Si je défendais l'actionnaire privé, je dirais c'est certainement le bon moment. Le Grand Hôtel commence à aller mieux, il n'a pas encore une valeur marchande importante, c'est maintenant qu'il doit passer en mains privées. Après, cela risque d'être plus cher pour le privé qui l'achète. Donc, selon que je me situe à gauche ou à droite de cette salle, je pourrais tout à fait défendre cette position.

J'aimerais quand même rappeler la situation du Grand Hôtel, cette année où au niveau des comptes, nous nous rendons compte que les amortissements faits par le Grand Hôtel, j'admets que dans les amortissements il y a également des provisions pour rénovations et l'attribution au fonds de remboursement du prêt communal, il y en a pour Fr. 1'220'000.-- , c'est déjà une jolie somme, elle est de 50 % plus élevée que ce qui avait pu être fait l'année passée. Avec ce remboursement important, puis ce résultat d'exploitation qui était d'environ Fr. 1'800'000.-- , il y a pour Fr. 430'000.-- en chiffres ronds d'intérêts et, il y a encore des charges reportées d'exercices antérieures et des impôts pour environ Fr. 100'000.--. Nous voyons qu'avec son activité, le Grand Hôtel paye non seulement des impôts mais met de côté aussi de l'argent qui permettra de rembourser la dette communale mais également d'amortir ces installations.

Si je prends maintenant la responsabilité de l'actionnaire principal, on nous a fait un joli calcul pour savoir combien cela avait coûté à l'actionnaire principal. Moi, je vais vous faire un autre calcul, c'est combien cela a coûté aux autres actionnaires, ceux qui ont appuyé la Commune : sur les 14 millions de capital actions, je rappellerai que la Commune en a pris 6, elle n'avait pas la majorité du capital. Par contre, sur les 6 millions de capital, il y avait 3 millions d'actions avec voix privilégiée, c'est-à-dire que pour chaque action la commune avait deux voix sur 3 millions, et pour les autres 3 millions pour chaque action 1 voix. Ce qui fait qu'en n'ayant pas la majorité du capital, elle était majoritaire dans les décisions. Cela veut dire qu'il a fallu trouver 8 millions à l'extérieur de la Commune. Ces 8 millions quelqu'un a dû les investir.

C'est vrai qu'il y a 1 million qui a été donné en capital action à Cité des Bains SA, qui est aussi en majorité dans les mains communales. Cité des Bains SA ayant apporté en nature des bâtiments, c'était, c'est moi qui l'ai fait je peux vous le dire, un cadeau empoisonné. Il faut savoir que la restauration des bâtiments anciens nous a coûté plus de 16 millions, on s'en serait bien passé mais enfin, c'était un patrimoine yverdonnois qu'il fallait remettre en valeur, ça été fait.

Autre élément, actuellement, ceux qui ont perdu de l'argent, parce qu'il y en a, ce sont ceux qui ont procédé à l'assainissement, en particulier les prêteurs, qui ont été d'accord d'abandonner plus de 10 millions de créances. Ils ont abandonné ces 10 millions de créances à une condition : que la Commune, et je me souviens que le syndic d'alors avait dû venir s'expliquer devant les banquiers, ait l'intérêt et la volonté de poursuivre l'exploitation du Grand Hôtel. C'est ce qui avait été dit à l'époque, non seulement les créanciers ont abandonné plus de 10 millions de prêts, mais en même temps, ont donné l'ensemble de leurs actions à la Commune. C'est un montant de l'ordre d'1 million, 1,3

millions d'actions, je ne me souviens plus exactement, ce qui fait qu'aujourd'hui la Commune est majoritaire en voix, très largement mais également en capital. Mais ce n'est pas le capital qu'elle a acheté, oui, pour une part, 6 millions, mais qu'elle a reçu, pour une autre part.

Cela veut dire que la Commune, donc nous, est responsables, tout de même, de permettre que l'exploitation de cet hôtel se poursuive et surtout de faire que si nous voulons procéder à une vente de l'hôtel, à laquelle je peux souscrire, il faut absolument que cela ne soit pas au détriment des autres actionnaires qui nous ont fait confiance.

Je trouve qu'aujourd'hui il est prématuré de procéder à la vente de l'Hôtel parce que, comme les membres du Conseil d'administration, je ne pense pas que nous pourrions en retirer un montant suffisant pour couvrir les dettes actuelles et le capital-actions. J'espère quand même que nous puissions rembourser, en tous cas partiellement, le prêt communal conditionnel de 6 millions, de 4,3 millions et d'1,7 million qui ont été traités dans les années nonante.

Donc moi je vous invite à entrer en matière sur ce préavis et à voter les articles tels qu'ils ont été présentés.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je voudrais juste préciser que dans le calcul que j'avais fait par rapport à ce qu'a dit mon collègue Pierre HUNKELER, je n'avais absolument pas tenu compte de ces 1,3 millions que nous étions censés dépenser pour le rachat de la parcelle ce qui n'a pas été fait. Mais sur 12 millions, vous pouvez faire les calculs comme vous le voulez, nous arriverons toujours à un peu près de Fr. 400'000.-- d'intérêts à un taux actuel, on ne peut pas tellement me contredire.

En ce qui concerne les actionnaires, c'est vrai qu'il y a eu un plan d'assainissement. Il a été accepté par les actionnaires, cela fait maintenant sauf erreur 10 ans. en l'occurrence, il y avait deux actionnaires principaux : la BCV ainsi que la Vaudoise Assurance qui a depuis longtemps abandonné la question du Grand Hôtel des Bains pour cette dernière. La BCV, depuis, elle encaisse des intérêts, et il ne me semble pas qu'elle serait perdante aujourd'hui si nous vendrions le Grand Hôtel des Bains. On nous dit qu'aujourd'hui ce n'est pas le bon moment, je le répète, je n'ai pas eu, absolument pas eu, la confirmation que ce n'était pas le bon moment. Nous pouvons faire toutes les spéculations que nous voulons. Je le répète également, je ne suis pas contre le Wellness, je ne veux d'ailleurs absolument pas différer cet engagement-là parce que c'est quelque chose de bien pour le Grand Hôtel.

Ceci dit, c'est le bon moment au niveau des investisseurs. Il faut savoir qu'il y a énormément d'entreprises qui cherchent à acheter. J'ai encore eu, pas plus tard qu'hier matin, un fiscaliste qui me disait qu'il y avait encore une vente qui était en train de se faire d'un hôtel, certes, sur la côte, mais à des prix qu'il juge absolument astronomiques. Cela veut dire qu'aujourd'hui il y a une réelle demande dans ce marché-là. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous aurions une possibilité d'en tirer, à mon avis, un prix qui permettrait à la Commune de se refaire, tout en demandant au Conseil d'administration et à la Municipalité d'être garant que nous ne vendrions pas cet établissement à n'importe qui. Je pense que si, je prends l'exemple une fois de plus, que si une chaîne hôtelière venait à investir dans cet Hôtel, j' imagine mal que l'on pourrait nous dire que nous ne sommes pas garant que l'Hôtel continue à être exploité, certes, pas par la Commune mais par des

vrais professionnels. Et puis, nous aurions certainement des retombées, qui à mon avis, seraient nettement supérieures à celles que nous avons aujourd'hui parce que nous n'aurions tout simplement pas besoin de continuer à financer, je vous rappelle qu'on a mis 12 millions quand même dans le Grand Hôtel des Bains, les intérêts sur ces 12 millions parce que cela coûte quand même à la Commune. Il y a certainement une chaîne qui serait pas là, non pas pour le vendre ou pour en faire un EMS 2 mois plus tard, comme j'ai entendu.

Je ne demande pas impérativement que nous le vendions, mais je demande que nous arrêtions de dire que ce n'est pas le bon moment et que nous explorions cette solution. Voilà ma demande.

D'ailleurs, l'amendement n'est absolument pas contraignant, si nous ne trouvons personne et bien tout simplement nous dirons OK ce n'était pas le bon moment et continuerons à nous occuper nous-mêmes du Grand Hôtel des Bains, mais j'aimerais avoir cette confirmation, chose que je n'ai pas aujourd'hui. Et j'estime que vis-à-vis du contribuable yverdonnois nous nous devons d'avoir ces informations là.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais donner quelques éclaircissements sur la position du Conseil d'administration. En préambule, j'aimerais dire qu'il n'y a pas de blocage de la Municipalité, ni du Conseil d'ailleurs, pour ne pas entrer en matière sur une vente éventuelle de ce bâtiment. Pas de raisons particulières que de défendre d'autres intérêts que ceux pour lesquelles nous avons été mis en place, c'est-à-dire, les intérêts yverdonnois.

J'aimerais tout de même aller dans le sens de l'intervention de Monsieur le Conseiller PERRET et tordre un peu le cou aux mathématiques qui ont été annoncées et au catastrophisme qui a été évoqué, soit par Monsieur HUNKELER, soit par Monsieur VIQUERAT. Nous n'allons pas faire une bataille de chiffres mais c'est tout de même intéressant d'avoir l'avis du Conseil d'administration.

La valeur intrinsèque du bâtiment, en gros il y a 35'000 mètres cube, d'après les calculs des spécialistes, le bâtiment pourrait valoir 20 millions. Ce à quoi il faut retrancher environ 4,8 millions, disons 5 millions de vétustés et d'entretiens qui ont été répertoriés par les sociétés spécialisées. Nous sommes aux environs d'une valeur intrinsèque de 15 millions. Ensuite, pour connaître la valeur d'un bâtiment, il faut trouver la valeur de rendement : vous prenez donc le cash flow que vous capitalisez. Si vous capitalisez de façon prudente à 9,5%, vous arrivez à 12 millions, ce sont les chiffres que Monsieur le Conseiller VIQUERAT a sortis tout à l'heure. Imaginons que c'est faux, que c'est trop prudent, que c'est une version trop « banquier », si je puis me permettre. Nous capitalisons à 7 %, cela amène cette valeur de rendement de 12 à 16 millions. Et pour connaître la valeur d'un bâtiment, nous faisons une fois la valeur intrinsèque, deux fois la valeur rendement, vous divisez le tout par trois. Si le calcul du Conseil d'administration était exact, nous prendrions 15 millions plus 2 X 12 divisés par 3, cela nous fait 13 millions. Si je diminue donc le taux de capitalisation, j'arrive à une valeur qui passerait de 13 millions à 16 millions. Ça veut dire que, même en étant optimiste, le bâtiment doit se situer dans une valeur qui va entre 13 et 16 millions.

Pour rappel, les engagements du Grand Hôtel se montent : pour les engagements BVC, le prêt LDER, le prêt BCV pour la transformation, les avances à terme fixe, le prêt de la Commune, pour autant que nous prêtions 2,5 millions, et le capital-actions qui est de 5,6

millions, à 21,250 millions pour être précis. Si je prends la solution la plus favorable telle que je l'ai dit tout à l'heure à 16 millions, il y a un trou d'environ 5 à 6 millions qui représente la valeur du capital-actions. Cela veut dire qu'en l'état, les mathématiques auraient tendance à dire que, si nous vendons actuellement, nous perdons le capital-actions que la Commune a investi ainsi que tous les actionnaires privés. J'ai cru comprendre qu'il y en avait dans la salle. Cela veut dire aussi que peut-être que ces chiffres sont faux, mais c'est le raisonnement du Conseil d'administration et même si nous essayons d'osciller pour voir quelle est la valeur la plus grande que nous pourrions en tirer, nous n'arrivons pas à nous motiver pour se défaire de ce bâtiment avec effet immédiat.

Nous pourrions par contre imaginer, puisque visiblement les intervenants n'ont pas remis en cause le bien-fondé de l'investissement qui est envisagé, de faire cet investissement, parce que cet investissement, du point de vue concurrentiel, est indispensable pour la survie de cet établissement.

C'est vrai que cet établissement, bien géré par le couple TRABER a mué son chiffre d'affaire passé de 5 et quelques millions à 8 millions actuellement et les chiffres 2008 montrent qu'effectivement nous allons peut-être battre le record de l'année passée. C'est vrai que le couple TRABER n'est pas éternel, mais j'imagine qu'il y a aussi d'autres hôteliers capables sur cette terre de reprendre des établissements et d'aussi les mener à bien. Par contre, la concurrence est rude au niveau de l'offre : les gens sont très friands de prestations et celles qui seraient offertes par cet investissement-là sont nécessaires à l'établissement. Nous pourrions très bien imaginer que le Conseil suive l'avis de la Municipalité, suive donc le préavis et permette à l'établissement de faire ces investissements. Rien n'empêche de trouver en parallèle des investisseurs si l'outil est meilleur, si la rentabilité est meilleure, cela veut dire que ça sera toujours plus facile, encore une fois, de trouver quelqu'un qui pourrait s'intéresser à l'établissement yverdonnois. Voilà pour l'instant Mesdames et Messieurs.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Permettez-moi Monsieur VIQUERAT de vous reprendre sur un point. Dire qu'il faut vendre le Grand Hôtel pour qu'il soit exploité par de vrais professionnels c'est tout de même faire un peu injure au couple TRABER qui a su redresser les finances du Grand Hôtel et qui accomplit un travail remarquable avec cet Hôtel, qui a su du reste en faire un quatre étoiles en plus. Si nous voulons précipiter leur retraite, qui me paraît très loin d'être pour maintenant, alors il me semble qu'il faille y aller, il faut vendre cet Hôtel. Il est alors certain qu'ils partiront et je ne suis pas aussi catégorique que d'autres, je ne suis pas certaine moi, que nous trouverons aussi rapidement des gens d'une telle qualité, ce qui nous a déjà été démontré par le passé.

Ainsi pour ma part, il me paraît impensable de songer à vendre le Grand Hôtel aujourd'hui et peut-être même beaucoup plus tard. Il me paraît impensable, parce que c'est un fleuron d'Yverdon, et que j'estime que ce fleuron, nous devons le conserver en mains de la Commune pour en avoir la maîtrise. C'est un outil indispensable à Yverdon. Yverdon qui n'est pas la Riviera, qui n'est pas les capitales européennes, où effectivement on achète et revend, et rachète de beaux hôtels 4 étoiles, 5 étoiles, plus, 6 étoiles et je pense que bientôt on passera à des 7 étoiles ensuite aussi. Nous devons garder ce Grand Hôtel, et je vous enjoins donc à rejeter les amendements qui vous sont proposés, et à accepter le préavis tel qu'il vous est proposé.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je déclare tout d'abord mes intérêts par rapport à ce projet, je suis président du Conseil d'administration du Grand Hôtel des Bains SA, membre de ce dit Conseil depuis environ 14 ans, sans avoir prétentions de connaître l'Hôtellerie aussi bien que certains dans cette salle, je peux tout de même apporter quelques éclairages par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure.

Je ne vais pas revenir sur les affirmations qui ont été démenties par d'autres Conseillers, notamment en matière de subventionnement par rapport au cautionnement, mais il y a des termes tels que voler au secours du Grand Hôtel qui ne peuvent pas être admis tels quels ce soir. Ce Grand Hôtel est en bonne santé, mais cela ne fait pas longtemps qu'il l'est. Cela fait depuis 2003 ans que la barre est redressée admirablement bien, et c'est pour poursuivre dans cette même ligne qu'aujourd'hui nous nous trouvons dans ce Conseil par la force des choses. Je serais tenté de dire, parce que c'est imposé par les établissements bancaires, quels qu'ils soient d'ailleurs, que d'avoir un cautionnement de l'actionnaire majoritaire, qui fait suite aussi à quelques expériences très difficiles à digérer pour ces mêmes établissements bancaires, il y a peu de temps de cela.

C'est un outil performant Mesdames et Messieurs pour la région, ce Grand Hôtel des Bains. Il est pratiquement indispensable, et de dire aujourd'hui que la vente apporterait quelque chose de plus pour la région, je n'y crois tout simplement pas et je crois que la preuve a été faite avec la gestion actuelle. J'aimerais tout de même cautionner les chiffres qui ont été annoncés par le Vice-président, en l'occurrence Monsieur le Municipal CARRARD concernant la vente. Et j'aimerais quand même tordre le cou à certaines affirmations qui disent qu'il y a des gens qui sont susceptibles d'acheter à pratiquement n'importe quel prix, n'importe quel bâtiment. Mesdames et Messieurs depuis le temps que le Grand Hôte existe sous cette forme là, depuis le temps que nous connaissons la notoriété de ce Grand Hôtel, nous aurions peut-être pu avoir quelques investisseurs se presser au portillon pour nous dire : on veut acheter votre hôtel, ce n'est pas le cas. Il ne faut pas croire qu'Yverdon-les-Bains a la même notoriété que la Riviera, voir même la Côte ou Neuchâtel avec les groupes de joailleries, de bijouteries et du monde de l'horlogerie. Certes cela ira grandissant, mais c'est avant tout un travail régional et nous devons nous en tenir là, en tous cas dans un premier temps.

Les calculs qui ont été faits pour trouver la valeur de ce bâtiment et la valeur éventuelle pour la vente, encore faudra-t-il régler tous les problèmes de terrain, les problèmes fonciers et ça c'est pas les moindres détails à régler, contrairement à ce que prétend Monsieur VIQUERAT. Les calculs ont été faits et au sein du Conseil d'administration. Il y a d'autres représentants, des actionnaires privés qui sont eux des professionnels de la branche d'hôtellerie et de la fiduciaire. Nous savons, par différents calculs dont nous a exprimé les résultats tout à l'heure Monsieur CARRARD, qu'ils sont pratiquement tous confirmés dans la fourchette annoncée. Donc, qu'on vienne nous dire aujourd'hui que nous allons pouvoir en tirer des millions de plus, je crois que c'est faire fi de la réalité. A l'heure actuelle, nous avons quelque chose d'exceptionnelle à pouvoir réaliser puisque les prestations que nous trouvons au niveau du Grand Hôtel des Bains ne peuvent que s'améliorer pour autant que nous mettons des outils à dispositions. Je crois qu'ici personne ne conteste la valeur ajoutée qu'appellerai un wellness SPA au Grand Hôtel des Bains, c'est pour ça que nous sommes là ce soir. C'est pour mettre à disposition de cet outil régional, des prestations supplémentaires qui sont demandés et qui ne peuvent qu'améliorer la situation financière du Grand Hôtel qui n'est pas mauvaise du tout, il faut

l'avouer, et qui peut accélérer aussi différents remboursements et pourquoi pas, d'ici quelques années, contrairement à ce que certains pourraient croire, le versement d'un dividende, un actionnaire majoritaire, qui aurait fait une très mauvaise affaire que de vendre aujourd'hui son patrimoine.

Je rappelle tout de même que ce patrimoine immobilier a été sauvé par la Commune, ce serait bien triste maintenant de l'abandonner en faisant fi aussi de ce qui tourne autour et que, nous oublions malheureusement trop souvent dans ce débat, c'est le Centre Thermal, Cité des Bains. Je crois que nous ne pouvons pas mettre de côté l'ensemble du périmètre, disant : on coupe du jour au lendemain le cordon ombilical qui relie ces deux entités qui sont les deux sous l'égide de la Commune d'Yverdon-les-Bains dont l'actionnaire majoritaire a tout intérêt, au niveau du développement régional, économique et touristique, à garder cela d'un seul tenant pour le plus grand bien de la Commune d'Yverdon-les-Bains, les intérêts que l'on défend au sein du Conseil d'administration avec vigueur.

Monsieur le Conseiller Patrick-Louis DURUZ :

Je vais aussi décliner mes intérêts, je suis directeur du Centre Thermal, je les décline puisque dans la longue intervention détaillée de mon collègue VIQUERAT, il était fait mention que le bénéficiaire hypothétique de la vente du Grand- Hôtel pourrait être investi au Centre Thermal. Je vous remercie, mais moi, je dis non. Je dis non pour plusieurs raisons. La première, c'est le fait que la Commune peut se targuer d'avoir un joyau, thermal et hôtelier dans un écrin de forêt et de verdure qui fait envie à bien des gens. Je rappelle tout de même qu'avec ceci la Ville maîtrise son image du tourisme et du thermalisme, qu'elle peut se donner vis-à-vis de l'extérieur.

Je rappelle également que, dans peu de temps certainement, la Municipalité nous présentera un préavis pour le rachat des installations Feldschlossen des défuntes sources Arkina. Et voilà maintenant qu'on essaierait de couper ce joyau qui tourne autour de l'eau minéral et thermal pour essayer de le vendre et d'en tirer un quelconque profit. La Ville a la chance maintenant de pouvoir redevenir et de pouvoir garder la maîtrise sur ses sources Thermales et minérales. Et de ce fait, très certainement, en travaillant juste et bien sur le long terme, de se positionner comme une ville d'eau et, de ce fait, attirer de nouveaux clients et peut-être de tordre le cou à cette rumeur qui veut que nous soyons toujours considérés comme une ville industrielle et ouvrière.

Je rappellerai aussi que ce bâtiment des Grand Hôtel des Bains est considéré, en tous les cas pour une partie, comme monument historique. Quand vous essayer de vendre à des investisseurs un bâtiment qui est en partie classé, je peux vous dire, et mon expérience fiduciaire me l'a démontré aussi, que c'est quelque chose de très compliqué avec des contraintes lourdes et où la moindre modification de bâtiment pour l'améliorer devient compliquée.

Je terminerai en disant que nous ne pouvons pas jouer le Grand Hôtel contre le Centre Thermal. Ce sont deux établissements, qui doivent évoluer ensemble. Nous ne devons pas jouer avec des querelles internes. Et même si l'Hôtel a quelque peu changé sa vocation par rapport à sa création, puisque c'était un hôtel de cure, mais force est de constater qu'avec l'introduction de la LAMAL, ceci tend à disparaître et pas seulement à Yverdon-les-Bains mais dans toutes les stations thermales de Suisse.

Je pense qu'il est effectivement important de soutenir le préavis présenté par la Municipalité d'une part et surtout de garder ce joyau thermal et hôtelier dans le giron communal afin d'en garder la maîtrise. Je rappelle qu'au cours de siècles, l'ouvrage de Monsieur SCHULÉ junior en a déjà fait état, chaque fois que ces éléments ont été passés en mains complètement privées cela a inmanquablement fini en faillite. Qui l'a racheté en derrière, la Commune ! Et bien cette fois, nous avons la maîtrise de la situation, nous aurons peut-être la maîtrise de l'eau minérale, de l'hôtel et du thermal et bien allons-y, faisons-le.

J'ai entendu aussi, lors des derniers Conseils, à gauche ou à droite, que la Municipalité n'offre peu ou pas de projets pour notre ville et pour le futur. Je vois le Syndic hocher la tête, mais ce sont quand même des choses que nous entendons dans ces travées, au niveau des Conseillers communaux, et bien là. Nous avons justement le moyen de démontrer à la population yverdonnoise que nous voulons un projet, un projet touristique qui va améliorer notre image ; et bien soutenons-le ; et faisons confiance à la Municipalité, au Conseil d'administration ainsi qu'à sa direction pour développer encore cet écrin et qui fait la fierté de bien des yverdonnois.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOD :

Je ne suis ni actionnaire, ni administrateur du Grand hôtel des Bains puisque nous devons nous présenter d'abord. Tout ce que nous avons entendu ce soir est très intéressant et il y a des vérités partout, il est vrai. Simplement, il y a certaines choses qui méritent quand même certaines réflexions.

Le Grand Hôtel des Bains, je pense, est parmi les 15 meilleurs hôtels du canton de Vaud. C'est un joyau, une belle bâtisse, un monument historique. Parmi ces 15 meilleurs hôtels du canton de Vaud, il n'y en a qu'un seul qui appartient à une Commune, c'est le Grand Hôtel des Bains. Jusqu'à preuve du contraire, les autres, qui sont tous des joyaux et qui font tous rayonner leur ville où ils sont installés à travers le monde, n'appartiennent pas à des communes mais à des privés. Arrêtons de dire que, parce que c'est un privé qui reprendrait l'hôtel, il va le laisser aller à vau-l'eau, il ne va pas s'en occuper et aller en faillite.

Si nous prenons l'histoire du Grand Hôtel des Bains : il faut peut-être juste rappeler que c'est un privé qui l'a créé, avec l'eau thermal également. Ensuite il y a eu des dégâts dans le monde entier avec la Guerre de 14-18 et la Guerre de 39-45 qui fait que tous les hôtels, tous ces grands hôtels, ces fameux 15 meilleurs hôtels du canton de Vaud sont passés dans des faillites, dans des moments pénibles. Maintenant, c'est derrière, c'est le passé, c'est de l'histoire ancienne. La Commune a fait très juste en rouvrant cet hôtel, en y mettant beaucoup d'argent. En effet, c'est un monument historique.

L'intervention de mon collègue VIQUERAT n'est pas de dire qu'il faut brader l'hôtel, si vous avez bien écouté son amendement, c'est : premièrement, oui au Wellness, et je suis le premier à dire oui au Wellness parce qu'il faut en effet ajouter un élément de ce style d'établissement pour la rentabilité de l'hôtel, mais également d'avoir une volonté d'ouvrir la porte à des gens qui seraient intéressés.

Peut-être qu'il n'y a jamais eu d'offre pour l'instant, mais actuellement, nous sommes dans un marché où il y a une demande énorme au niveau de l'investissement en pierres hôtelières. Pourquoi, parce qu'actuellement, il y a des groupes intéressants et intéressés, la Suisse a une belle image et contrairement à ce que l'on pourrait croire il n'y a pas que

l'arc lémanique ou la ville de Neuchâtel, à investir dans l'hôtel. Alors donnons-nous au moins la possibilité de voir si ces groupes sont là et s'ils sont intéressés.

Naturellement, le calcul de Monsieur le Municipal CARRARD est juste, nous ne savons pas quelle valeur il a, 15 millions, 20 millions, mais c'est égal. Par contre, si un jour vous avez quelqu'un qui vient discuter, qui se met autour d'une table et qui vous dit : moi je suis prêt à mettre ce montant, puis, comme par hasard, le montant pourrait être plus que ces 20,250 millions, pourquoi pas. Va-t-on fermer la porte à la discussion ou est-ce que nous allons discuter avec eux. Et une société qui mettra un tel montant dans un établissement comme celui-ci, cela ne sera pas pour le laisser aller et de ne plus s'en occuper. Cela sera justement pour continuer à investir, pour en faire un outil performant.

Et puis, la Ville va continuer à avoir la maîtrise de son image, parce que l'image de la Ville, c'est le tourisme, le thermalisme, les études en général, ce n'est pas simplement le fait d'être propriétaire d'un établissement hôtelier qui fait qu'elle maîtrise une image de communication. Alors c'est vrai, cela fait partie d'un tout.

Alors c'est très intéressant d'entendre que cela fait partie d'un tout, il y a le président du Conseil d'administration du Grand hôtel des Bains, il y a le Directeur du Centre Thermal qui nous le dit. Comme par hasard, nous avons encore deux sociétés anonymes, alors pourquoi n'en n'avons-nous pas fait qu'une ? C'est aussi une question. C'est clair que cela fait partie d'un tout, mais pourquoi peindre le diable sur la muraille, un investisseur peut être très intéressé par le Grand Hôtel justement parce qu'il est à côté du Centre thermal, justement parce que son investissement en vaudra la peine et pourra être rentabilisé.

Donc, perte de maîtrise, je ne crois pas. Le Président du Conseil d'administration l'a dit, c'est pas n'importe quel bâtiment, c'est un beau bâtiment. Des monuments historiques, il y en a beaucoup : vous avez l'hôtel Guisbach, qui est un monument historique ; vous avez les hôtels du Bürgenstock ; le Dolder, le Grand Hôtel qui vient d'être refait par des capitaux privés mais suisses pour un montant de 500 millions, c'est à Zurich, mais nous en avons aussi plus près de nous, le Lausanne Palace, le Beau-Rivage Palace, tous ces hôtels sont des monuments historiques et ils sont tous gérés et propriétés de société de privés. Il ne faut pas mélanger la gestion et être propriétaire.

Quand à la gestion, c'est vrai, actuellement un excellent couple qui fait un très bon travail. Ils font non seulement un excellent travail, mais ils sont dans de bonnes années, ce qui nous permet d'avoir une profession superbe, c'est vrai. C'est évident, que si nous vendons l'Hôtel demain, ce n'est pas le cas, ils risquent de partir parce qu'un investisseur viendrait avec sa structure. La personne qui investira dans cet hôtel ne va pas mettre n'importe quel pique lit pour diriger un hôtel comme celui-là. Il mettra aussi des professionnels, il mettra peut-être un couple TRABER bis, avec des gens qui font exactement un excellent travail.

Donc, c'est juste la volonté, et si vous écoutez bien l'article 3 qui est proposé, on peut vous le relire, ce n'est pas du tout de vendre l'hôtel mais c'est d'être ouvert à une proposition et si cette proposition vient, c'est de l'étudier ce qui permettra aussi, comme l'a souligné Monsieur HUNKELER, de délimiter une fois le terrain, les accès, le parking, la villa d'Entremonts. Et tout cela mettrait beaucoup d'ordre dans la situation actuelle de cette région et en aucun cas cela ne bradera le patrimoine d'Yverdon parce que le Grand Hôtel sera toujours là.

Je vous rappelle que l'industrie hôtelière est une des seules industries que nous ne pouvons pas délocaliser, il est impossible de produire des nuitées en Pologne et de les vendre à Yverdon-les-Bains.

Et autre chose, si cela devait être des capitaux étrangers, juste pour vous signaler que sur le PST, il y en a également. Il y a des capitaux d'Israël, il y a des capitaux du Mexique, il y a des capitaux d'Allemagne et je pense que cela se passe très bien. En plus ce sont tous des clients du Grand Hôtel des Bains. Merci.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE :

Je pense que le Bureau du Conseil peut réserver des chambres au Grand Hôtel ce soir vu l'avancement des travaux. Contre vents et marées, j'apporte une pierre à l'édifice.

Nous avons de la peine à saisir le raisonnement de la droite conservatrice qui voudrait abandonner à la convoitise du marché privé un bien, non seulement immobilier mais que l'on peut même qualifier comme historique. Si cela venait à marcher, quel sera le prochain à passer à la casserole ? Le Château ou le Temple qui souffre de sous-occupation ? C'est pourquoi je vous invite chers collègues, à ne pas suivre ces élucubrations de vente et surtout de ne pas mélanger les objets de nos travaux et d'accepter le préavis en question tel que présenté par la Municipalité.

Applaudissements.

Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA :

Je serai bref ne vous inquiétez pas. En réalité, que demandent mes collègues, rien de plus qu'une étude, au fond, de voir combien cela vaudrait cette histoire.

Le problème c'est que nous aurons un débat d'experts à peu près comme à celui auquel nous assistons ce soir. Le seul moyen de savoir combien cela vaudrait cette histoire, ce serait d'avoir effectivement des acheteurs. Pour cela, il faut mettre l'Hôtel en vente. Et ça ce n'est pas du tout neutre d'un point de vue économique. Une pareille action sur un Hôtel qui est dans les chiffres noirs depuis peu aurait certainement toutes sortes d'incidences et d'effets collatéraux, que je vous invite à éviter en entrant en matière finalement sur ce préavis et en acceptant les articles tels qu'ils ont été proposés.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD:

Brièvement, j'étais dans la salle comme Conseiller communal lorsque Monsieur De Mercurio qui était reconnu comme un spécialiste des affaires hôtelières nous avait dit, à nous qui étions Conseillers communaux : vous verrez, il va s'ouvrir et il sera plein. Ne vous posez aucune question, cette affaire tournera, parce qu'il y a un besoin fondamental d'hôtels dans cette région. Nous avons vu que cela n'a pas été le cas.

Et personnellement, on m'a envoyé, à un moment donné en 2002 ou 2003, expliquer au Directeur que le Conseil d'Administration avait décidé de licencier parce que son exploitation ne donnait pas de résultat, ceci même après l'année de l'expo. Donc ça n'est pas facile de faire tourner un établissement hôtelier à Yverdon.

Lorsque Monsieur MICHOUUD nous dit qu'il y a une quinzaine d'hôtels dans ce canton qui sont de la valeur et du rang du Grand Hôtel des Bains, il n'y en a qu'un qui est en mains

communales, c'est le Grand Hôtel des Bains à Yverdon, il a peut-être raison. Mais il faut savoir où sont localisés les autres. Yverdon, nous avons souvent l'habitude de le dire et nous ne le disons pas assez souvent d'ailleurs, pour les Lausannois, lorsque l'on dépasse Romanel ou lorsque l'on dépasse Échallens nous sommes dans un arrière pays qui n'intéresse pas ce qui tourne autour de l'économie. C'est donc extrêmement difficile de faire fonctionner un hôtel ici, parce qu'il n'y a pas de vocations dans cet arrière pays qui a beaucoup d'autres avantages, mais il n'y a pas vocation à avoir un hôtel 4 étoiles. Il n'y a pas le Cervin, il n'y a pas le lac, il n'y a pas la Savoie, il n'y a pas les montagnes, nous avons un lac mais nous ne le voyons pas ! C'est là pour vous dire, qu'il faut des efforts exceptionnels et ce sont les efforts qui sont déployés par Monsieur et Madame TRABER et leur compétence professionnelle. Il faut des efforts exceptionnels pour que l'opération soit rentable. Vous avez dit tout à l'heure, que pour le vendre il fallait faire appel à des capitaux étrangers, moi je veux bien. Cela me dérange un peu, mais je veux bien concevoir ce soir que des gens de Dubaï, de Singapour ou de Londres décident d'acheter cette société. Si ces gens, si cette grande entreprise ou cette grande société financière n'est pas en mesure de faire tourner l'établissement comme les époux TRABER le font tourner maintenant, ils n'hésiteront pas 6 mois, et en tous cas pas une année avant de changer d'orientation, ou avant de le revendre ou d'en faire un établissement tout à fait différent. Ce serait extrêmement dommageable parce qu'il y a dans cet établissement 50 emplois à plein temps.

Et j'aurais beaucoup d'hésitation de jeter la sécurité de ces emplois en pâture à des financiers depuis la City de Londres qui n'auraient pour Yverdon en tous cas pas des yeux orientés dans la direction du maintien d'une activité économique, du maintien des emplois, du maintien d'un apport considérable, peut-être inégal mais considérable quand même, aux commerces de la région, aux entreprises de la région, qui offrent à Yverdon la possibilité de faire valoir sa vocation de ville de Congrès, et qui est indissociable de la nécessité d'avoir un hôtel pour loger les gens.

J'aurais beaucoup d'hésitation à ce que les pouvoirs de décisions en cette matière soient confiés à des gens de la Cité de Londres ou de n'importe où d'ailleurs. J'ai aussi beaucoup d'hésitation à suivre Monsieur MICHOUUD lorsqu'il nous dit : *pour bien vendre l'Hôtel des Bains, il faut vendre le Centre Thermal en même temps*, parce que c'est un peu le résultat de sa démonstration de tout à l'heure. C'est pas ce que vous avez dit expressis terminis mais c'est un tout petit peu ce qui résulte de vos explications, le Centre Thermal fait partie comme le Grand Hôtel d'ailleurs des richesses intrinsèques et historiques de cette Ville et je pense que le Conseil communal aurait raison s'il décidait d'entrer en matière sur le préavis Municipal.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je vais juste rappeler à ce Conseil que le seul moyen d'avoir votre mot à dire lorsqu'il s'agit d'une SA qui est en mains communales c'est lorsqu'on vous demande de l'argent. Maintenant on nous en demande, donc je pense que nous avons notre mot à dire, nous pouvons faire étudier quelque chose, parce que la dernière fois qu'on nous avait demandé de l'argent pour le Grand Hôtel des Bains, nous avons reconnu que c'était pas à la Commune à s'occuper de ce genre de chose, que c'était envisageable de trouver d'autres solutions mais une fois que le préavis a été voté l'argent est parti, et nous n'avons plus rien vu.

Donc je pense que c'est vraiment le moment de poser les bonnes questions et ce n'est pas vendre l'hôtel que d'aller dans le sens de la question de Monsieur VIQUERAT.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je ne veux pas forcément allonger la discussion, mais j'aimerais tout de même répondre à quelques interpellations qui ont été faites.

Madame CAPT, je n'ai absolument pas mis en doute et en cause l'excellent travail du couple TRABER, je l'ai d'ailleurs relevé dans mon exposé si vous m'avez écouté. Mon souci principal est justement leur remplacement. Si nous restons comme nous sommes aujourd'hui, le jour où le couple TRABER décidera d'arrêter, ce sera un problème communal, il faudra remplacer ce couple. Alors sans mettre en doute les membres du Conseil d'administration, il n'y a pas beaucoup d'hôteliers parmi eux et je ne pense pas que c'est eux qui vont faire tourner le Grand Hôtel des Bains. Ca c'est mon premier souci. Mais je n'ai absolument pas mis en doute le travail du couple TRABER, au contraire.

On nous dit qu'aujourd'hui, le Grand Hôtel est absolument indissociable du Centre Thermal. Or si nous lisons bien le préavis à la page 6, il est marqué : « L'accès direct du Grand Hôtel des Bains au Centre thermal voisin est un argument fort pour attirer une clientèle de curistes, une USP que les directions qui se sont succédées au Grand Hôtel des Bains ont faiblement exploitée, ce que la Municipalité déplore considérant l'important investissement consenti par la commune pour soutenir l'établissement et sa vocation thermale ». Alors, cela veut dire quoi ? Est-ce que vraiment, il y a des telles synergies entre le Centre Thermal et le Grand Hôtel ? Que la phrase qui est mentionnée dans ce préavis, je l'ai mal comprise ou alors il y a pas tant de synergie que cela ! S'il y en avait autant, nous n'aurions peut-être pas besoin de construire ce centre de Wellness aujourd'hui.

Ensuite, quand j'entends les différents discours concernant l'image d'Yverdon, à l'époque où nous cherchons un nouveau directeur pour l'office du Tourisme, et bien moi, je m'inquiète parce que ce pauvre nouveau directeur de l'office du Tourisme, il aura un sacré boulot pour venir améliorer l'image de la Ville. Quand nous voyons l'image que le président du Conseil d'administration du Grand Hôtel des Bains a, qu'un Municipal peut avoir, en estimant que nous ne sommes ni Lausanne, ni la Côte, etc. ? Heureusement que nous ne sommes ni Lausanne ni La Côte, parce que nous avons nos arguments, et je pense que ces arguments, nous pouvons les faire valoir. Ce ne sont effectivement pas les Lausannois qui viennent au Grand Hôtel des Bains, ce ne sont pas eux qui font tourner cet Hôtel, ça c'est une chose qui est sûre. Il y a d'autres personnes qui viennent, notamment beaucoup de Suisse-allemande qui viennent aujourd'hui à Yverdon et je pense que ces gens là, ils ont une image qui est peut-être un petit peu plus valorisante que celle que j'entends dans cette salle ce soir. Et cela me fait bien peur parce que je me dis que le futur directeur de l'office du Tourisme aura beaucoup de travail.

En ce qui concerne le changement d'affectation, et bien là aussi, je pense qu'une fois de plus nous maîtrisons tout cela, quand je parle dans mon amendement de vendre cet hôtel à des conditions favorables pour la Ville, c'est non seulement des conditions financières favorables, mais c'est aussi des conditions qui peuvent nous permettre de choisir éventuellement notre acquéreur, si tant est qu'il est là, parce qu'on a pas la preuve aujourd'hui qu'il y en aura un, c'est vrai, mais si tant est qu'il y ait un ou plusieurs acquéreurs, de décider si nous voulons vendre le Grand Hôtel ou non, en fonction des garanties qui pourraient nous être données sur la continuation de l'exploitation du Grand Hôtel. Et c'est clair que si vous avez un couple d'investisseurs de la City, comme nous dit Monsieur Paul-Arthur TREYVAUD qui vient investir, nous pourrions imaginer que ce n'est

pas une condition favorable pour Yverdon, donc nous n'irions pas plus loin dans les discussions.

Enfin, j'aimerais rappeler que je ne demande absolument pas dans mon amendement de ne pas entrer en matière sur ce préavis ce soir, bien au contraire. Je soutiens la création de ce Wellness, et suis convaincu que, même si nous sommes en plein travaux de ce Wellness et que nous cherchons à avoir un acquéreur, nous pouvons aussi lui montrer les business plans que le Conseil d'administration nous a montrés, et un acquéreur saura utiliser le potentiel qui nous est marqué là-dedans. Mais si nous n'avons rien d'intéressant pour nous et bien nous arrêtons tout simplement, ce n'est pas plus compliqué que cela. Je n'ai jamais demandé, dans le cadre de mon amendement, que nous vendions à tout prix le Grand Hôtel des Bains. J'aimerais juste le rappeler c'est pour cela que je vous invite une fois de plus à soutenir ces amendements qui, comme l'a dit mon collègue Pierre-André MICHOU, ne font qu'ouvrir la porte.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

C'est la dernière fois que j'interviens à ce sujet ce soir. je voulais simplement faire remarquer qu'à quelque centaines de mètres du Grand Hôtel, il y a aussi un fleuron de l'hôtellerie yverdonnoise qui est en restauration et rénovation pour plusieurs millions, sans être communal, alors cherchez l'erreur.

Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je crois que, comme la dit mon collègue ROMAILLER, c'est une occasion unique de demander clairement que l'on examine d'autres possibilités que le maintient en mains communales à titre quasi définitif du Grand Hôtel. Que nous poussions la Municipalité et le Conseil d'administration à régler enfin des problèmes fonciers qui auraient dû être réglés il y a des années, parce que sinon, le sujet ne reviendra au Conseil que lors du prochain cautionnement dans 5 ou 10 ans, et entre temps nous ne saurons pas très bien ce qui se passe.

Monsieur le Président :

La discussion n'est plus demandée, **nous votons sur l'amendement de l'article 1 proposé par Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT**, soit :

Article 1 : Le remboursement par le Grand Hôtel des Bains des subventions communales de Fr. 4.3 millions et de Fr. 1.7 millions versées en 1991 et 1992, sera opéré par le versement d'un montant de Fr. 2.5 millions **pour solde de tout compte**, à payer par tranches annuelles de Fr. 300'000.-- dès 2011, **ou par un montant équivalent à la totalité de la subvention, soit 6 millions, en cas de bénéfice le permettant si une vente pouvait intervenir avant.**

Résultat du vote: l'amendement de l'article 1 est refusé par 43 non contre 40 oui.

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel que présenté par la Municipalité : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 tel que présenté par la Municipalité : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 amendé par Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT, soit :

Article 3 : La Municipalité demande au CA du GHB SA d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en vente de l'établissement à des conditions favorables pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, et ce sans délais. Elle s'engage à rapporter l'état de la situation devant son Conseil Communal de façon régulière, la première fois au plus tard à fin 2008.

La parole n'est pas demandée, **l'amendement de l'article 3 est refusé** par 46 non contre 35 oui et 5 abstentions.

L'article 3 tel que présenté par la Municipalité n'appelle pas à votation.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis .

Madame la Conseillère Soufia FEKIH :

Je vais être extrêmement brève. Moi, je vous appelle à voter contre ce préavis pour une simple et unique raison : c'est que, dans le fond, ce Grand Hôtel des Bains est ouvert qu'à un certain public, et en aucun cas aux contribuables yverdonnois.

J'entends des gens parler des intérêts qu'ils auraient ou non dans cet Hôtel. Nous sommes en train de demander aux contribuables tout simples de payer ou de cautionner des investissements dans cet établissement. Or, ces gens n'y ont pas accès, ils n'auront jamais accès à cet établissement-là. Je trouve ça particulièrement indécent. Merci.

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.06PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Le remboursement par le Grand Hôtel des Bains des subventions communales de Fr. 4.3 millions et de Fr. 1.7 millions versées en 1991 et 1992, sera opéré par le versement d'un montant de Fr. 2.5 millions pour solde de tout compte, à payer par tranches annuelles de Fr. 300'000.-- dès 2011 ;
- Article 2 : La Municipalité est autorisée à accorder la caution solidaire de la Commune d'Yverdon-les-Bains au capital d'un crédit hypothécaire de Fr. 5'000'000.-- à contracter auprès de la Banque Cantonale Vaudoise par la société anonyme du Grand Hôtel des Bains S.A., pour procéder à la construction d'un centre de wellness ;
- Article 3 : L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.

7. PRÉAVIS N° PR08.20PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT ADDITIONNEL DE FR. 82'000.-- POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING AU CENTRE THERMAL
 **MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Vassilis VENIZELOS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Marinette NICOLLIN, Christiane LAYAT-ROCHAT, Daniel BERCHER, Isidro JUSTO, Olivier MAIBACH, Christian PAULI, Yves RICHARD, Vassilis VENIZELOS, David WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Syndic :

C'est effectivement un mea culpa de la Municipalité que je voudrais vous adresser pour deux raisons.

Tout d'abord, la Municipalité ne vous a pas adressé de communication au sujet de ce dépassement de crédit lié aux difficultés que vous avez pu constater dans ce dit préavis. Elle a imaginé dans le cadre de la dynamique de ce chantier, que le préavis ferait office de communication. Mais, je pense effectivement que c'est faire fi de la procédure et ce type d'oubli ne se reproduira pas.

Deuxième mea culpa, il s'agit d'un manque de tact de la part de la Municipalité que d'organiser une inauguration alors même que la Commission, qui est en principe invitée à

ce genre de manifestation, n'avait pas siégé. Il peut arriver quelque fois que l'erreur soit humaine, soit également celle de la Municipalité. Je vous remercie d'en prendre note.

Madame le Conseillère Madeleine LECHMANN :

Lorsque le 6 décembre 2007, le Conseil communal a voté un crédit de Fr. 195'000.-- pour l'aménagement du parking du Centre thermal, notre collègue, la Conseillère Marianne SAVARY, a attiré l'attention sur l'absence des mesures d'accompagnement telles que réseau insuffisant des transports publics d'Yverdon-les-Bains.

Une station vélo s'imposerait également, car il y a non seulement des personnes âgées qui profitent de moments de détente au Centre thermal, mais également des jeunes ou des personnes sans voiture.

Dans le crédit additionnel de Fr. 80'000.--, il n'y a aucune trace des demandes faites par la Conseillère SAVARY. Puisqu'il y a eu des surprises et qu'un crédit supplémentaire est présenté, pourquoi ces demandes pour des alternatives aux places de parcs n'ont-elle pas été prise en compte ?

1. Est-ce que la Municipalité va entreprendre une réflexion pour améliorer le système de transports publics ?
2. A quand un garage ou station de vélo au Centre thermal ?

Monsieur le Syndic :

Je remercie Madame la Conseillère d'avoir rappelé nos débats de décembre dernier. Je puis vous assurer que ces réflexions font partie intégrante du projet d'agglomération sur lequel vous allez vous prononcer tout à l'heure.

Il est vrai que ces problèmes de transports publics ou de mobilité douce doivent être réfléchis sur l'ensemble du territoire communal, voir même sur un périmètre plus large concernant neuf communes de l'agglomération et non seulement sur une portion telle que celle du Centre thermal ou du Grand Hôtel des Bains, par exemple.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Conseiller Christian PAULI :

Je souhaite réagir par rapport à deux des déclarations de Monsieur le Syndic de tout à l'heure dans le cadre de ce préavis. Je le fais sur l'ensemble parce que cela déborde un tout petit peu du cadre.

Tout d'abord, je me réjouis d'apprendre que nous allons créer un précédent en invitant dorénavant les membres qui ont siégé dans les commissions, aux inaugurations des objets pour lesquels ils ont siégé, ce qui, à ma connaissance, n'est pas une habitude qui soit en vigueur actuellement, mais je m'en réjouis par contre que cela le devienne, parce que cela permettra de boucler la boucle, si nous pouvons dire.

La seconde chose, c'est par rapport à la réponse qui a été donnée à Madame la Conseillère LECHMANN tout à l'heure. Je m'inquiète tout de même un petit peu que nous entendions, cela devient une habitude, que le projet d'AggloY devra résoudre tous les problèmes, permettent de faire toutes les études.

Il était question dans l'intervention de tout à l'heure d'un simple couvert à vélo. Il était aussi question de transports publics qui est un sujet plus large, mais s'agissant d'un couvert à vélo, je m'étonne tout de même que nous renvoyons cela à une étude qui serait faite dans le cadre de l'agglomération. J'espère que l'agglomération ne monopolisera pas tous les projets, si petits soient-ils et que nous continuerons à avoir une certaine autonomie pour agir dans les petites choses.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.20PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit additionnel de Fr. 82'000.-- est accordé à la Municipalité pour l'aménagement d'un parking au Centre thermal

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie, générale, imputée au compte n° 3548 « Démolition pavillon des Bains – extension parking » et amortie en 10 ans au plus.

8. PRÉAVIS N° PR08.16PR CONCERNANT LA PROLONGATION ET L'EXTENSION DE DROIT DE SUPERFICIE ACCORDE A L'UNION NAUTIQUE, AU QUAI DE NOGENT ET L'OCTROI DU CAUTIONNEMENT DE LA COMMUNE AUX EMPRUNTS A CONTRACTER PAR CETTE SOCIETE POUR FINANCER LE REAMENAGEMENT ET L'EXTENSION DE SES INSTALLATIONS.

 **MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, PRESIDENT DE LA COMM. DES AFFAIRES IMMOBILIERES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-David CHAPUIS, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport au nom de la Commission des affaires immobilières et de la Commission des Finances.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une quasi unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une quasi unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à une quasi unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté** à une quasi unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.16PR est accepté** une quasi unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,


LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de la Commission des affaires immobilières
et de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à étendre de 897 m² à 2'132 m² l'étendue du droit de superficie accordé à l'Union nautique au Quai de Nogent 6.
- Article 2 : Ce droit de superficie, immatriculé comme droit distinct et permanent, sera prolongé pour une nouvelle durée de 60 ans venant à échéance en 2068. Il continuera à être gratuit.
- Article 3 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement de la Commune aux prêts qui seront consentis à l'Union nautique d'Yverdon-les-Bains pour financer la transformation et l'agrandissement de son bâtiment, soit :
- ▶ un prêt de Fr. 119'200.-- sous forme de crédit LIM ;
 - ▶ un prêt hypothécaire de Fr. 268'000.--.
- Article 4 : L'aide communale à l'Union Nautique d'Yverdon-les-Bains, sous forme de prise en charge partielle des intérêts et amortissements des deux prêts ci-dessus sera portée au budget annuel, à concurrence de Fr. 14'000.-/an au maximum, montant dégressif en fonction des amortissements opérés sur les emprunts.

9. PRÉAVIS N° PR08.19PR CONCERNANT L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS SUR :

- LA PERCEPTION DES INDEMNITÉS COMMUNALES LIÉES À LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ.
 - L'UTILISATION DU FONDS COMMUNAL POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.
 - L'UTILISATION DU FONDS COMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
-  **MONSIEUR PATRIK DURUZ, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Patrik DURUZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport après avoir apporté une petite correction. *Je dois d'abord vous demander de corriger une coquille qui s'est glissée dans le rapport en page 2, sous le titre : c) article 3, il y a une proposition d'amendement qui commence par : Article 4 (amendé). Il faut bien sûr lire article 3 (amendé) Champ d'application.*

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Christiane LAYAT-ROCHAT remplaçant Monsieur Thierry GABERELL, Magrieta DONKER, Patrik DURUZ, Pascal GAFNER, Bexhet HALIMI, Sylvain PITTET, Jean-Claude RUCHET, Jérôme WULLIAMOZ. Monsieur le Conseiller Patrick-Louis DURUZ était absent.

Monsieur le Président :

Je passe la parole à Monsieur le Syndic qui souhaite faire une déclaration en préambule.

Monsieur le Syndic :

Tout d'abord, j'aimerais remercier la Commission et son rapporteur au nom de la Municipalité, ainsi que les commissions d'autres préavis qui seront traités ce soir pour leur disponibilité et le travail important qu'ils ont accompli dans des délais extrêmement

brefs. Il est vrai que nous avons assisté ces six derniers mois à un afflux important de préavis de la part des services communaux. Il s'agit de les gérer, de respecter les délais, notamment, compte tenu de la pause estivale. Encore une fois, nous vous réitérons notre reconnaissance. Nous sommes très attentifs à ces problèmes de programmation et de planification.

Sur recommandation de la Commission consultative des énergies, la Municipalité accepte l'ensemble des amendements de votre Commission.

Monsieur le Président :

Je vous demande de prendre le règlement cité à l'article 1. Nous allons passer en revue les différents articles ainsi que les amendements proposés par la Commission auxquelles la Municipalité s'est ralliée.

La discussion est ouverte sur l'article 1 du préavis :

1. Règlement sur la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité

Article 3 amendé - Montant de la taxe.

Le montant de la taxe pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables s'élève à fr. ~~0.40~~ **0.40 ct** et par kWh.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Au lieu de parler de 40 ct, nous parlons de 40 centièmes de centime. On pourrait simplifier en mettant systématiquement 0,40ct. La précision du centième de centime me paraît exagérée.

Monsieur le Président :

L'amendement de l'article 3 tel que présenté ci-devant est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 du préavis est accepté avec l'amendement précité à l'unanimité moins une abstention.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 du préavis :

2. Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Article 3 amendé - Champ d'application.

Les projets soutenus par le fonds doivent avoir pour cadre le territoire communal, sauf participation exceptionnelle à des actions coordonnées au niveau du district, du canton, de la région, de la Suisse ou encore au niveau ~~international~~ **transfrontalier**.

L'amendement de l'article 3 tel que présenté ci-devant est accepté à une quasi unanimité.

Article 6 amendé – Communication.

La Commission consultative des énergies rédige chaque année un rapport sur l'utilisation du fonds à l'attention de la Municipalité ~~et du~~ **qui communique au** Conseil communal. Ce rapport doit faire mention des kWh économisés et/ou des kWh produits par des énergies renouvelables. ~~De plus, les tonnes de CO2 qui n'auront pas été émises dans l'atmosphère devront être comptabilisées, ainsi que des autres contributions à la protection de l'environnement, comme les réductions d'émission de CO₂.~~

L'amendement de l'article 6 tel que présenté ci-devant est accepté à l'unanimité.

Article 8 amendé - Utilisation du fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

La Municipalité décide chaque année du montant du budget ~~prélevé au fonds et affecté à la sensibilisation de l'efficacité énergétique auprès des écoles.~~

La Municipalité, les services de la Commune ainsi que les particuliers et les entreprises de la commune peuvent soumettre à la Commission consultative des énergies une demande de financement pour des projets permettant une utilisation rationnelle des différentes énergies.

La Municipalité et les services de la Commune peuvent soumettre à la Commission consultative des énergies une demande de financement pour des projets de production d'énergies à partir d'énergies renouvelables.

La Commission consultative des énergies propose le montant du financement.

Un dossier de clôture du projet, présentant les aspects techniques et financiers, doit être transmis à la Commission consultative des énergies.

Pour toutes les demandes émanant d'un particulier ou d'une entreprise, 50% du financement est versé lorsque le projet est accepté par la Municipalité. Le solde du financement est versé lorsque le dossier de clôture permet de démontrer que la réalisation du projet a apporté les résultats attendus.

L'amendement de l'article 8 tel que présenté ci-devant est accepté à l'unanimité.

Article 9 amendé - Contrôles

La Commission consultative des énergies ~~peut exiger que des contrôles soient effectués~~ **peut proposer à la Municipalité de faire procéder à des contrôles** pendant ou après la réalisation du projet.

L'amendement de l'article 9 tel que présenté ci-devant est accepté à une évidente majorité.

Article 12 amendé - Recours

Les décisions **de non entrée en matière** de la Municipalité ne peuvent pas faire l'objet d'un recours.

L'amendement de l'article 12 tel que présenté ci-devant est accepté à une évidente majorité.

Article 13 amendé - Charges et conditions

La décision d'octroi de financement peut être assortie ~~de charges et~~ de conditions.

L'amendement de l'article 13 tel que présenté ci-devant est accepté à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée, **l'article 2 du préavis est accepté avec les amendements précités à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 3 du préavis :

3. Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le développement durable

Article 3 amendé - Champ d'application

Les projets soutenus par le fonds doivent avoir pour cadre le territoire communal, sauf participation exceptionnelle à des actions coordonnées au niveau de l'agglomération, du district, du canton, de la région, de la Suisse ou encore au niveau ~~international~~ **transfrontalier.**

L'amendement de l'article 3 tel que présenté ci-devant est accepté à une évidente majorité.

Article 6 amendé - Communication

La Commission consultative Agenda 21 rédige chaque année un rapport sur l'utilisation du fonds à l'attention de la Municipalité ~~et du~~ **qui communique au** Conseil communal.

L'amendement de l'article 6 tel que présenté ci-devant est accepté à l'unanimité.

Article 8 amendé - Utilisation du fonds

Le fonds est utilisé pour les projets transversaux de l'Agenda 21 et pour des projets de développement durable propres aux services communaux. Pour ces projets, le (la) responsable de l'Agenda 21 soumet une demande de financement à la Commission consultative Agenda 21.

Ce fonds peut aussi être utilisé pour des projets de développement durable émanant d'entités externes à l'administration.

La Commission consultative Agenda 21 propose le montant du financement. La Municipalité valide les choix faits par la Commission consultative Agenda 21.

Un dossier de clôture du projet, présentant les aspects techniques et financiers, doit être transmis à la Commission consultative Agenda 21.

~~Pour toutes les demandes émanant d'entités externes à l'administration, et dans la mesure du possible, le financement est versé si le dossier de clôture permet de démontrer que la réalisation du projet a apporté les résultats attendus.~~

L'amendement de l'article 8 tel que présenté ci-devant est accepté à l'unanimité.

Article 11 amendé - Recours

Les décisions **de non entrée en matière** de la Municipalité ne peuvent pas faire l'objet d'un recours.

Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je suis tout à fait en faveur du principe de ne pas donner de possibilité de faire des recours contre les décisions municipales, mais je vous demande à vous en tenir à la phrase telle qu'elle se trouve dans le règlement parce que si nous rajoutons « Les décisions de non entrée en matière », cela veut dire que si la Municipalité décide de ne donner que la moitié de l'argent, il y a une possibilité de recours qui va surcharger l'administration, c'est une façon de s'exprimer qui est beaucoup plus large que de vouloir restreindre la non utilisation du recours uniquement à la non entrée en matière. Je propose de rester à la version municipale.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Je désire répondre à cette intervention par le fait suivant : notre intention était de focaliser la non possibilité de recours au début de la procédure. En mettant cela, nous voulons éviter que des gens se voient interdire un recours alors que nous leur exigerions le remboursement lui-même. Le fait de supprimer cet amendement permettrait d'interdire le recours à quelqu'un auquel nous aurions obligé le remboursement d'une aide accordée. Cela poserait un problème au niveau du droit constitutionnel.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

La Municipalité se range sur l'avis de la Commission sur cette question. Elle soulève aussi le fait que la Commission a travaillé de manière tout à fait parallèle entre les deux règlements et je m'étonne que vous proposiez un amendement pour ce règlement pour l'Agenda 21 alors que vous n'avez pas demandé de modifications d'autres ordres.

Du moment que l'autre a été voté tel quel, c'est préférable de garder des règlements qui se ressemblent pour s'y retrouver.

Monsieur le Président :

L'amendement de l'article 11 tel que présenté ci-devant est accepté à une évidente majorité.

Article 12 amendé - Charges et conditions

La décision d'octroi de financement peut être assortie ~~de charges et~~ de conditions.

L'amendement de l'article 12 tel que présenté ci-devant est accepté à une quasi unanimité.

Article 15 amendé - Prescription

Si les conditions de libération du financement ne sont pas réunies **au plus tard**, trois ans après l'acceptation du projet par la Municipalité, le demandeur perd son droit à la subvention ou au financement de son projet.

L'amendement de l'article 15 tel que présenté ci-devant est accepté à l'unanimité.

la parole n'est plus demandée, **l'article 3 est accepté avec les amendements précités à l'unanimité.**

L'article 4 n'appelle pas à votation.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.19PR est accepté à l'unanimité.**

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Le règlement sur la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité est adopté.
- Article 2 : Le règlement sur l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables est adopté.
- Article 3 : Le règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le développement durable est adopté.
- Article 4 : Les approbations du Département cantonal de la sécurité et de l'environnement (DSE) sont réservées.

10. PRÉAVIS N° PR08.14PR CONCERNANT CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 110'000.-- POUR FINANCER LES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES DE LA SIGNALÉTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION YVERDONNOISE.
 **MONSIEUR SAMUEL GURTNER, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Samuel GURTNER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Anna Rita BARTOLOTTA, Hélène GRAND-GREUB, Corinne LACHAT remplaçant Madame Christine NIGGELER, Martin BARAGAÑO, Samuel GURTNER, Yves VUAGNIAUX, Jérôme WULLIAMOZ. Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ était absent.

Monsieur le Président :

Je cède la parole à Monsieur le Syndic pour une déclaration.

Monsieur le Syndic :

Mon propos vise à dire simplement que la Municipalité ne partage pas les propos peu amènes de la Commission sur les faiblesses rédactionnelles de ce préavis et regrette ces propos.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.14PR est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1** : Un crédit de Fr. 110'000.-- est accordé à la Municipalité pour financer des mandats d'étude parallèles de la signalétique de l'agglomération yverdonnoise ;
- Article 2** : La dépense sera imputée au compte no 9'600 puis reportée dans le crédit d'investissement relatif à la réalisation du projet ou amortie en 5 ans au plus.

**11. PRÉAVIS N° PR08.24PR CONCERNANT LA POLITIQUE FEDERALE DES AGGLOMERATIONS; LE PROJET D'AGGLOMERATION YVERDONNOISE AGGLOY; L'ORGANISATION DE L'AGGLOMERATION; LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLOMERATION ;
ET UNE DEMANDE DE CREDIT-CADRE SUR 2 ANS DE FR. 3'700'000.-- POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT DES ETUDES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLOMERATION.
 **MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL, RAPPORTEUR.****

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport après avoir apporté une précision : *avant de lire les conclusions de ce rapport, je tiens à réparer un oubli. Pressé par le temps, j'ai oublié de préciser que Monsieur le Syndic, Monsieur le Municipal TREYVAUD ainsi que Messieurs BAERTSCHI et AUBERT étaient présents devant la dite Commission et qu'ils nous ont apporté tous les renseignements nécessaires. Qu'ils en soient remerciés.*

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Fanny SPICHIGER, Josy TESSA, Stéphane BALET, Jean-David CHAPUIS, Laurent GABELLA, Olivier KERNEN, Charles-Eugène MOUQUIN, Jean-Louis VIAL.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.24PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Il est pris acte du projet d'agglomération, de sa mise en œuvre et de l'organisation de l'agglomération.
- Article 2 : Un crédit-cadre de 2 ans, de Frs 3'700'000.--, est accordé à la Municipalité pour mettre en œuvre le projet d'agglomération.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte « Etudes aggroY 2008-2009 » no 9309. Elle sera amortie en 10 ans au plus.

12. PRÉAVIS N° PR08.22PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'300'000.-- POUR LA CONSTRUCTION D'UN CANAL DE RÉCUPÉRATION ET D'UNE INSTALLATION DE LAVAGE DES SABLES À LA STATION D'ÉPURATION (STEP).
 **MADAME CATHERINE CARP, RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Catherine CARP ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Marianne SAVARY, Josy TESSA remplaçant Corinne LACHAT, Emilienne WAGNIERE, Jacques FIVAZ, Johann GILLIERON, Gnanaseelan SUBRAMANIAM. Messieurs les Conseillers Jean-David CHAPUIS et Pierre WYSSBROD étaient absents.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.22PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de construction d'un canal de récupération et d'une installation de lavage des sables à la Station d'épuration (STEP).
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'300'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 1469 « STEP sables », puis, après encaissement des participations de tiers, amortie par prélèvement au fonds d'épuration n° 928.1405.

<p>13. PRÉAVIS N° PR08.26PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT TOTALISANT FR. 5'300'000.-- POUR LA FINALISATION DE L'ÉTAPE 2 ET LA VIABILISATION DE L'ÉTAPE 3 DES ÉQUIPEMENTS DU PST.  MONSIEUR JÉRÔME WULLIAMOZ, RAPPORTEUR.</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jérôme WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Anna Rita BARTOLOTTA, Martin BARAGAÑO, Jacques FIVAZ remplaçant Madame Magrieta DONKER, Bexhet HALIMI, André PERRET, Michel WERKLE remplaçant Monsieur Patrick-Louis DURUZ, Jérôme WULLIAMOZ. Monsieur le Conseiller Michaël THÉVENAZ était absent.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 5 : la parole n'est pas demandée, **l'article 5 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 6 : la parole n'est pas demandée, **l'article 6 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.26PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour couvrir la part communale (49 %) aux frais, incombant aux copropriétaires du PST, de finalisation de l'étape 2 et de la viabilisation de l'étape 3 du Parc Scientifique et Technologique ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 3'680'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera amortie par le produit des ventes des différentes parcelles et sera imputée au compte 5303 « PST Etapes 2 et 3 » ;
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de finalisation de l'étape 2 et de la viabilisation de l'étape 3 du Parc Scientifique et Technologique à charge uniquement de la commune et lui incombant au titre de l'équipement des infrastructures générales de la ville ;
- Article 5 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'620'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale ; le parking sera amorti par le produit des ventes des différentes parcelles et les travaux du SEY seront amortis sur une durée de 20 ans au plus. La dépense sera imputée aux comptes :
- | | | |
|----------|-----------------------|------------------|
| 1472 PST | Etapes 2 et 3 Parking | Fr. 600'000.-- |
| 4167 PST | Etapes 2 et 3 SEY | Fr. 1'020'000.-- |

14. PRÉAVIS N° PR08.23PR CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2007.

📖 MONSIEUR THIERRY GABERELL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Thierry GABERELL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Je vous invite à prendre votre préavis à la page une ; nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de Gestion ainsi que les réponses de la Municipalité. Sans intervention de la part de l'assemblée, les observations seront considérées comme acceptées.

Je ferai toutefois voter les observations qui seront contestées, notamment celles qui ont été refusées par la Commission de Gestion. N'hésitez pas à intervenir, si vous le souhaitez. Nous traiterons les amendements après cela.

La discussion est ouverte sur l'observation 1.2 :

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je ne peux personnellement pas me rallier à l'observation de la Commission de Gestion, que je trouve un peu déplacée, permettez-moi l'expression « désuète ». En effet, toutes les personnes qui sont amenées aujourd'hui à recruter du personnel savent bien que mettre une annonce ou mise au concours dans le journal n'amène pas forcément le résultat escompté.

Dans la pratique, c'est environ une centaine de réponses reçues ; la personne qui est chargée de trier les dossiers va peut-être en écarter de façon unilatérale 95 pour en garder 5 ; sur les 5, après avoir rencontré les candidats, va se rendre compte que ce n'est peut-être pas les personnes qui lui fallait.

Aujourd'hui dans les entreprises privées, par exemple, il est fait un effort assez important auprès des collaborateurs en place pour favoriser à ce qu'eux-mêmes parlent de leur travail et proposent à leurs connaissances de venir travailler dans la même entreprise qu'eux. Il y a même des récompenses données au personnel.

Je pense que par cette observation, c'est demander à la Municipalité de jeter l'argent par les fenêtres en mettant systématiquement des annonces alors que nous avons peut-être ce qu'il nous faut au niveau du personnel communal, par exemple, ou bien que le personnel communal lui-même pourrait être intéressé à nous faire part de candidature.

J'encourage plutôt la Municipalité à utiliser des méthodes que je qualifierai de « plus moderne » pour le recrutement et de prévoir peut-être dans le cadre du règlement communal, une récompense financière pour un employé de la Commune qui permettrait de procéder à un engagement pour un poste vacant.

J'encourage la Municipalité à aller dans ce sens là et à ne pas retenir l'observation de la Commission de Gestion.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je suis sidéré par l'intervention de Monsieur VIQUERAT. Cela s'appelle de la cooptation tout simplement ce genre de chose. Il y a un règlement communal ; nous sommes dans un système qui a prouvé sa façon de faire. C'est vraiment indésirable d'avoir une situation comme celle-ci, ça s'appelle la politique « des petits copains ». Je ne crois pas que dans une administration communale, nous puissions de faire ce genre de fantaisie.

Je soutiens l'amendement. La Municipalité adapte la situation avec des promotions internes quand elle veut le faire. Il y a des postulations qui peuvent être entreprises et qui sont tenues compte. Nous avons toujours fait comme cela, et je souhaite que cela reste dans cette idée. Il n'y a aucune raison de changer, en tout les cas pas dans le sens préconisé par Monsieur VIQUERAT.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Je peux très bien concevoir la politique du personnel de Monsieur VIQUERAT dans le secteur privé, les chasseurs de têtes, je connais, pratique assez courante dans le domaine privé.

Par contre, dans le domaine public, je ne suis pas du tout d'accord avec cette politique, car il faut ouvrir les possibilités à l'ensemble des contribuables qui sont intéressés par des postes dans le public. Nous ne sommes pas du tout dans un secteur identique au secteur privé et le 80% ou le 70% des gens qui payent les impôts doivent avoir leur chance au moins de faire une postulation. Cela ne veut pas dire, d'ailleurs nous l'avons pratiquée depuis très longtemps à l'intérieur d'Yverdon que des postulations internes ne peuvent être retenues, c'est évident, c'est une pratique courante. Mais le fait de ne pas mettre des postes au concours est inadmissible dans le domaine de l'administration, en tout cas pour les chefs de service et les cadres de la Commune.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'aimerais juste préciser que je ne tiens pas à ce qu'il y ait une politique « des petits copains », loin de là, Monsieur le Conseiller KERNEN. Nous avons dans notre Commune, je le rappelle, une responsable des Ressources humaines. J'ai entière confiance en cette personne qui serait tout à fait capable de juger s'il s'agit de politique « des petits copains » ou pas. Je rappelle en plus à Monsieur le Conseiller KERNEN que si nous mettons un poste au concours, cela n'empêche nullement la politique « des petits copains » non plus.

Je demande simplement à la Municipalité la possibilité d'avoir des méthodes un petit peu plus modernes que de simples annonces dans le journal, qui je le répète n'amènent pas forcément au résultat désiré. Je pense que nous pouvons soutenir la Municipalité si elle désire moderniser un peu la méthode de recrutement. Et pour notre personnel communal, le fait, par exemple, d'avoir quelqu'un à l'interne qui serait capable de prendre un poste et de mettre une annonce dans le journal, c'est faire preuve de manque de confiance envers la personne concernée. Il faut aussi motiver nos employés communaux.

Une fois de plus j'incite la Municipalité à continuer dans ce sens là.

Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL :

J'aimerais apporter une précision à Monsieur Dominique VIQUERAT : c'est la précitée qui a eu le poste. C'est bien pour cela que nous exigeons une deuxième mise au concours.

Monsieur le Conseiller Eric GENTIZON :

Je crois que tout ce qui vient d'être dit, c'est bien sympa. Je crois qu'il faut se rendre compte aujourd'hui que nous sommes dans l'administration et que nous ne sommes pas dans le secteur privé, et qu'il y a des choses à faire. Si nous demandons de faire des mises au concours, c'est bien pour éviter qu'il y ait des sous-entendus et que les questions soient claires.

Monsieur le Syndic :

Il est temps de bien mettre les choses au point concernant le cas précis. Je note tout d'abord que la Commission de gestion a accepté la manière générale dont la Municipalité traite les nombreuses candidatures et je l'en remercie.

Dans les propos qui vont suivre, j'utiliserai le genre masculin par mesure de simplification ; il est évident que celui-ci concerne aussi bien les candidatures masculines que féminines.

La procédure de mise au concours concernait le poste d'adjoint administratif auprès du Greffe municipal.

Après rentrées des candidatures, une première audition de plusieurs candidats a permis d'en retenir trois pour une deuxième audition.

Au terme de cette deuxième audition, un candidat présentait les conditions requises par le cahier des charges d'adjoint administratif, mais ce candidat a clairement expliqué et exprimé qu'il s'intéressait surtout au poste objet de la mise au concours, dans la perspective de briguer un jour le poste de chef de service de l'administration générale.

Sa position était tout à fait conforme à l'annonce qui proposait des perspectives de carrière intéressantes.

A ce stade, la Municipalité s'est penchée sur cette échéance proche concernant le remplacement de l'actuel chef de service et secrétaire Municipal et a considéré qu'elle devenait prioritaire, c'est la totale liberté de la Municipalité que de reconsidérer en cours de route cette problématique. Il ne s'agissait donc pas d'un changement dans la définition du poste d'adjoint administratif, comme l'a affirmé la Commission de gestion, mais de l'abandon provisoire de la procédure de recherche d'un adjoint, au profit d'une nouvelle procédure de recherche d'un chef de service et secrétaire municipal au sein de notre administration.

Après avoir enregistré une candidature interne de valeur pour le poste de chef de service, la Municipalité se trouvait en présence de deux excellentes candidatures, celle du candidat au poste d'adjoint administratif et la candidature interne. Elle a donc procédé à l'audition de ces deux personnes, les a vraiment mise en concurrence et a porté son choix sur la candidature interne, en l'occurrence, Madame l'actuelle responsable du service des RH (Ressources humaines).

La Municipalité a donc utilisé l'une des procédures développées dans sa réponse à l'observation 1 de la Commission de gestion, procédure qu'elle juge tout à fait usuelle dans les collectivités publiques.

La Municipalité vous invite, fort de cela, à accepter néanmoins sa réponse.

Monsieur le Président

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Résultat du vote : la réponse de la Municipalité à l'observation 1.2 de la Commission de gestion est refusée à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'observation 5.1 :

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Bien entendu, la Municipalité partage les mêmes soucis que la Commission de gestion. C'est-à-dire qu'elle travaille pour que les réseaux soient renouvelés de manière la plus conséquente possible.

Je me permets tout de même de vous rappeler les taux de renouvellement des dernières années.

- Pour le gaz, nous sommes passés en 2005 à 0,35%, en 2006 à 0,49% puis en 2007 à 1,31%. Effectivement, nous ne sommes pas encore au taux de renouvellement optimal qui est de 1,5%, mais nous nous y dirigeons. Nous pouvons constater une volonté ferme de la Municipalité d'y arriver.
- Pour l'eau, la progression est un petit peu moins sensible, mais elle est tout de même visible, 0,36% dans son renouvellement en 2005, 0,48% en 2006 et 0,74% en 2007.

D'après ce que nous avons pu lire, la Commission de gestion s'étonne de la conclusion de la Municipalité en donnant sa réponse. Je crois qu'il y a une petite divergence d'interprétation. La Municipalité, dans sa conclusion, ne disait pas : nous ne consacrerons des fonds pour les taux de renouvellement qu'à ces conditions-là, mais elle présentait plutôt des pistes qui lui permettraient, dans un futur qu'elle souhaite le plus proche possible, d'obtenir les taux de renouvellement qui sont usuels dans la branche.

Je vous recommande donc d'accepter néanmoins la réponse de la Municipalité.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote.

Résultat du vote : la réponse de la Municipalité à l'observation 5.1 de la Commission de gestion est refusée à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 1 de la Commission de gestion, soit : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de

gestion sont approuvées, à l'exception des réponses aux observations 1.2 et 5.1.

La parole n'est pas demandée, l'amendement de l'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Nous votons formellement l'article amendé.

Résultat du vote : l'article 1 amendé est accepté à une quasi unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, l'article 2 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, l'article 3 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée, le préavis n° PR08.23PR est accepté à l'unanimité.

Je remercie la Commission de gestion pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, à l'exception des réponses aux observations 1.2 et 5.1.

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2007;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2008.

15. PRÉAVIS N° PR08.29PR CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2007.**📖 MONSIEUR DOMINIQUE VIQUERAT, PRÉSIDENT DE LA COFI, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Dominique VIQUERAT ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Je prie les membres du Conseil de prendre leur brochure des comptes à la page 12 et, une fois n'est pas coutume, vous propose une innovation. Que le Bureau veuille bien m'excuser car il s'agit d'une idée qui m'est venue il y a deux jours seulement, au Palais de Rumine, à Lausanne. Il s'agirait, non pas de mentionner toutes les têtes de chapitre de chaque dicastère comme notre Conseil le fait habituellement, mais d'ouvrir la discussion uniquement sur les dicastères. Si cette manière de faire est acceptée, j'attendrai quelques instants à chaque mention de dicastère afin de laisser le temps à celles et ceux ayant prévu d'intervenir de pouvoir le faire. Le but de cette proposition est d'être le plus rationnel possible dans la gestion du temps. A noter que je n'aurais pas fait pareille proposition lors du budget, les montants étant susceptibles d'être modifiés.

J'ouvre dès lors la discussion sur cette manière de procéder et ferai un vote consultatif à la fin de la discussion, elle n'est pas demandée.

Résultat du vote : cette manière de faire est acceptée à une quasi unanimité.

N'hésitez pas à vous manifester et à mentionner le poste auquel vous faites mention lorsque vous obtiendrez la parole, en indiquant si possible le No de page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail des comptes, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons le chapitre en question.

Madame la Conseillère Soufia FEKIH :

Vous avez sauté la page 56. Peut-être que je me trompe ?

Monsieur le Président :

Non, cela fait partie du chapitre 6 Police et Sport. A mon sens, c'est un sous-ensemble de Police et sport.

Je vous invite maintenant à passer à la page 9 de votre brochure ; comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture.

La discussion est ouverte sur l'ensemble des comptes de l'exercice 2007 :**Madame la Conseillère Christiane LAYAZ-ROCHAT :**

L'excédent de revenu de l'exercice 2007 est extraordinaire, par rapport au budget qui prévoyait quelques 18 millions. La marge d'autofinancement se monte à env. Fr. 33 millions pour l'année 2007, soit une amélioration de quelques 15 millions, doublant presque les estimations budgétaires.

Cela étant, j'observe aussi que les 3 derniers exercices dégagent un montant d'autofinancement qui s'élève à quelques Fr. 93 millions, c'est beaucoup de mio alors que les investissements nets de ces 3 derniers exercices ne représentent qu'environ 50 millions.

Dès lors, je regrette cette diminution des investissements, car l'effet se fera sentir à long terme et c'est dommage. Par conséquent, je ne partage pas totalement l'avis de la Municipalité qui dit être persuadée que la réduction de la dette doit rester une priorité en période de croissance.

Par ailleurs, j'observe aussi qu'environ 11 millions sont attribués à divers fonds, dont, à l'instar de l'exercice 2006, encore 1 million pour le fonds intitulé « Investissements futurs » qui, au 31 décembre 2007, se trouvent dotés de 3 millions sans intention politique définie.

Je constate aussi, par exemple, que le plan des investissements 2006-2011 ne prévoit qu'un degré de priorité 4 à un investissement pour de nouvelles constructions HLM, le renvoyant ainsi à l'horizon 2011 au plus tôt, alors que les besoins sont actuellement plus que nécessaires.

En conclusion, je m'abstiendrai, lors de la votation finale des comptes de l'exercice. Mon abstention étant motivée par les décisions de la Municipalité relatives aux opérations du bouclage de l'exercice 2007.

Monsieur le Syndic

Je voudrais répondre à Madame la Conseillère LAYAZ, avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir dans le cadre des travaux de la Commission des finances et vous rappeler nos propos. Une politique d'investissement, Madame la Conseillère, ne se conçoit, non pas sur deux ou trois ans, mais sur une voir plusieurs législatures.

Ce qui est important, c'est qu'une Commune puisse investir. Ensuite, qu'elle puisse investir de façon régulière, compte tenu également des capacités de ses services d'administration à traiter ces différents dossiers. A ce titre-là, je suis convaincu et la Municipalité aussi que sa politique est tout à fait régulière en terme d'investissements et entend la poursuivre, notamment, si comme certain le prévoit, la conjoncture devrait devenir plus difficile.

Concernant l'affectation d'un million supplémentaire à un fonds d'investissements futurs, je crois qu'encore une fois, c'est de la gestion vue sur la durée. Ce fonds permettra d'alléger les budgets futurs. Je prends un exemple tout simple, si la Municipalité vous propose d'investir 6 millions sur un objet, elle pourra d'emblée réduire le montant à amortir de 2 millions, c'est tout de même à peu près Fr. 120'000.-- d'amortissement par année et Fr. 40'000.-- d'intérêt que nous pouvons lisser sur 20 ans, ce n'est pas négligeable.

Encore, une fois, je crois que c'est une politique à long terme qu'il s'agit de mener et les résultats, notamment de cette dernière année, le permettraient.

Monsieur le Président.

La parole n'est plus demandée **les comptes de l'exercice 2007 sont acceptés** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission des finances pour son travail.

16. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

17. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2008-2009.

Monsieur le Président :

Nous avons du pain sur la planche ce soir avec l'élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2008-2009.

► Election du Président ou de la Présidente du Conseil communal :

L'assemblée soumet des candidatures.

Monsieur le Conseiller Stéphane BALET :

1^{er} Citoyen, Mesdames et Messieurs les élus. Cette entrée en matière, devrait vous permettre de donner le nom de notre candidat. Blague à part, le parti Socialiste vous propose la candidature de Monsieur Pascal BLUM pour la présidence du Conseil communal.

Monsieur BLUM est né à Yverdon-les-Bains en 1961. Après avoir passé quatre ans à Lausanne et trois ans à Berne. Il revient à Yverdon-les-Bains en 1991.

Ingénieur EPDL en génie rural de formation, il dirige actuellement un bureau de Conseil implanté à Yverdon, spécialisé dans le domaine de l'environnement et de la sécurité au travail.

Sur le plan politique, il est membre de notre Conseil depuis 1998. Il a été membre de diverses commissions notamment de 2006 à 2007 la Commission des Finances et depuis 2006 à la Commission des Constructions.

Je vous remercie de soutenir la candidature de Pascal BLUM comme Président du Conseil communal.

Monsieur le Conseiller Christian PAULI :

Fidèle à une très longue tradition, le groupe Solidarité et Ecologie laissera entière liberté de vote pour cette élection ainsi que pour les suivantes.

Monsieur le Conseiller Etienne MUTRUX :

Le groupe des Verts, par contre, va soutenir cette candidature.

Monsieur le Président :

Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté OUI, faute de quoi votre bulletin sera nul.

Le scrutin est clos : les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	:	92
Bulletins rentrés	:	92
Bulletins blancs	:	7
Bulletins nuls	:	1
Bulletins valables	:	91
Majorité absolue	:	46

Il y a 31 voix éparses.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM est élu Président avec 53 voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour quelques mots.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Je vous remercie chaleureusement pour votre confiance et me réjouis d'avoir l'honneur de siéger avec vous dès cet automne avec la droite à ma droite et la gauche à ma gauche.

Je me réjouis également de poursuivre le travail au sein du Bureau et souhaite profiter de l'occasion pour remercier personnellement ses membres actuels, tout particulièrement son Président, pour leur engagement et leur disponibilité sans faille.

Je vous souhaite un bon été à toutes et à tous.

(Applaudissements)

► **Election du Vice-président ou de la Vice-présidente du Conseil communal :**

L'assemblée soumet des candidatures

Monsieur le Conseiller Etienne MUTRUX :

Le groupe des Verts yverdonnois a le plaisir de proposer la candidature de Madame Marianne SAVARY à la vice-présidence du Conseil communal.

Entrée au Conseil en 2003 lors de la dernière législature comme viennent-ensuite, Marianne SAVARY a œuvré comme scrutatrice suppléante en 2005 puis scrutatrice en 2006 au sein du Bureau de notre Conseil. Les recoins de l'Hôtel-de-Ville n'ont donc plus de secret pour cette jeune femme qui en 2007, s'est vue élire comme Députée au Grand Conseil puis plus récemment comme Vice-présidente des Verts vaudois. Comme vous le savez tous déjà, les Verts n'ont pas toujours peur du cumul des mandats.

Marianne SAVARY est un des membres créateur de la section des Verts du Nord Vaudois et membre de son comité depuis plusieurs années. Pragmatique, passionnée par la chose politique et débordante d'énergie « verte », cette jeune yverdonnoise accomplit actuellement des études de droit à l'Université de Fribourg.

SAVARY est-il un nom prédestiné à la politique ? Gageons en tous les cas que les repas dans la famille SAVARY doivent être passionnants et passionnés, puisque son père a siégé sur ces mêmes bancs, il y a quelques années, bien qu'étant supporter d'une autre équipe. Excusez-moi pour ce mauvais jeu de mot, c'est par saturation d'Euro foot 2008.

Monsieur le Conseiller Stéphane BALET :

Le parti Socialiste soutient cette candidature.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Le groupe UDC soutient la candidature de Madame Marianne SAVARY.

Monsieur le Président :

Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote. Comme tout à l'heure, personne ne sort de la salle avant que les bulletins ne soient récoltés.

Le scrutin est clos : les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	:	92
Bulletins rentrés	:	92
Bulletins blancs	:	18
Bulletins nuls	:	-
Bulletins valables	:	92
Majorité absolue	:	47

Il y a 9 voix éparses.

Madame la Conseillère Marianne SAVARY est élue Vice-présidente avec 65 voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Madame la Conseillère mais néanmoins Députée, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour quelques mots.

Madame la Conseillère Marianne SAVARY :

Je vous remercie tout particulièrement d'avoir accepté de m'élire à la vice-présidence, parce que je me rends compte que, notamment l'âge que j'ai et mon expérience politique que d'aucun doivent considérer un peu courte, ne devait pas pencher en ma faveur dans la balance.

Vraiment, je vous en remercie et je tâcherai d'en la mesure du possible d'être à la hauteur de la tâche.

Monsieur le Président :

Vous avez fonctionné comme scrutatrice en 2006, comme quoi cela amène des vocations !

▶ **Election du 2^e Vice-président ou de la 2^e Vice-présidente du Conseil communal :**

L'assemblée soumet des candidatures

Monsieur le Conseiller Stéphane BALET :

Le groupe socialiste vous propose la candidature de Monsieur Thierry GABERELL pour la 2^e vice-présidence.

Thierry GABERELL est né en 1974, il est marié et père de deux enfants, Ulysse 4 ans et Valériane 2 ans. Bonne pâte, il est boulanger-pâtissier de formation. Il a exercé son activité dans divers endroits en Suisse, notamment Lucerne. Actuellement, il travail à Orbe.

Impliqué socialement, il a été moniteur J&S et a présidé notamment, pendant 11 ans, la section vaudoise de l'association du personnel de boulangerie, confiserie et pâtisserie. Il est membre du Conseil communal depuis 2005 et présidé la Commission de gestion en 2007 et 2008.

Je vous remercie donc de soutenir la candidature de Thierry GABERELL à la 2^e vice-présidence du Conseil communal.

Monsieur le Conseiller Etienne MUTRUX :

Le groupe des Verts soutient cette candidature.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Le groupe UDC soutient la candidature de Monsieur Thierry GABERELL.

Monsieur le Président :

Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote.

Le scrutin est clos : les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	:	91
Bulletins rentrés	:	91
Bulletins blancs	:	6
Bulletins nuls	:	1
Bulletins valables	:	90
Majorité absolue	:	46

Il n'y a pas de voix éparses.

Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL est élu 2^e Vice-président avec 84 voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour cette brillante élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour quelques mots.

Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL :

Je ne m'attendais pas à ce résultat, je suis vraiment ému. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez. J'essayerai d'être digne de la tâche qui m'attend et je me réjouis déjà de rejoindre la Bureau à partir du 1^{er} juillet. En tout les cas, merci pour votre confiance.

► Election des deux scrutateurs ou scrutatrices

L'assemblée soumet des candidatures.

Monsieur le Conseiller Etienne MUTRUX :

Le groupe des Verts vous propose la candidature de Madame Fanny SPICHIGER pour cette fonction.

Monsieur le Conseiller Gérard JUNOD :

Il y a tellement longtemps que Madame Aude BRIAND était devant vous, que j'étais persuadé qu'elle était scrutatrice définitive et qu'elle sortait cette année.

Evidemment, le groupe Libéral présente Madame Aude BRIAND comme scrutatrice.

Monsieur le Président. :

Nous avons deux candidatures pour deux postes à repourvoir. Je vous propose de les élire à main levée.

Résultat du vote : Mesdames Fanny SPICHIGER et Aude BRIAND sont élues scrutatrices par acclamation.

Monsieur le Président :

Je félicite Mesdames les Conseillères Fanny SPICHIGER et Aude BRIAND pour leur brillante élection.

► Election des deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes

L'assemblée soumet des candidatures.

Monsieur le Conseiller Christian PAULI :

Au nom du groupe Solidarité et Ecologie, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Gnanaseelan SUBRAMANIAM.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

Le parti Radical a le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Valérie JAGGI-WEPF excusée ce soir.

Monsieur le Président. :

Nous avons deux candidatures pour deux postes à repourvoir. Je vous propose de les élire par acclamation.

Résultat du vote : Madame Valérie JAGGI WEPF et Monsieur Gnanaseelan SUBRAMANIAM sont élus scrutatrices et scrutateurs par acclamation.

Monsieur le Président :

Je félicite Madame la Conseillère Valérie JAGGI WEPF et Monsieur le Conseiller Gnanaseelan SUBRAMANIAM pour leur brillante élection.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Un Intervention de Madame la Conseillère Laurence BALET (Sacs poubelles / containers)**

Certaines de mes collègues du service des soins à domicile d'Yverdon-les-Bains sont venues me dire qu'elles ont été choquées par les propos lors du dernier Conseil au sujet des containers à poubelles. Vous avez parlé « d'incivilités dans les zones de villas, les gens déposent un peu n'importe où leur sac ».

Certes, ces containers sont utiles pour mettre les sacs hors de portée des renards et chiens, mais ils le sont aussi pour les personnes à mobilité réduite, ou celles avec un équilibre instable ; avec l'âge, il devient assez habituel de devoir marcher avec une canne et il devient physiologiquement difficile de lever les bras plus haut que la hauteur des épaules.

Oui, ils pourraient demander à un voisin ou ami d'aller mettre les sacs dans le container. Parfois l'infirmière ou l'auxiliaire de santé le fait sur le temps payé par l'assurance maladie... mais quelle perte d'autonomie, et quel deuil supplémentaire de ne plus être capable de mettre seul sa poubelle pour le ramassage.

Je trouve dommage que cette réalité-là n'ait pas été prise en compte, et que l'on parle d'incivilités plutôt que de barrières architecturales pour certains.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'ai visionné la cassette du dernier Conseil communal cet après-midi, je crois que mes propos ont été mal compris.

J'ai bien dit qu'il y a une telle solidarité entre les personnes âgées et je n'ai pas parlé des personnes à mobilité réduite. Dans très peu de cas, il y a des personnes avec des problèmes. Nous pouvons téléphoner à la voirie et donner le nom de la personne et l'adresse de l'habitation et cela se fera automatiquement.

Je crois que c'est un procès d'intention de dire que j'ai laissé des personnes à mobilité réduite de côté.

Madame la Conseillère Laurence BALET :

Je crois que cette fois-ci, c'est vous qui ne m'avez pas comprise. Je n'ai pas dit que vous aviez dit cela, j'ai dit que ces containers posent des problèmes pour ces personnes-là et qu'il faut aussi y réfléchir. Elles n'ont pas toutes téléphoné à la voirie parce qu'elles n'arrivent pas ouvrir le couvercle du container et y mettre le sac.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je crois qu'en faisant un appel, le cas sera réglé de manière définitive et c'est cela que j'ai dit !

Une Intervention de Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER (Fête de la musique)

Un petit peu de bonheur musical dans un monde si rude est toujours bon à prendre !

Un grand merci à tous ceux qui ont travaillé pour la Fête de la musique, même certains parmi nous, à Mme Brigitte Romanens et son équipe, aux bénévoles et aux artistes pour leur diversité musicale, leur créativité et leur bonne humeur. Un grand bravo !

Une Motion de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ (Rue du Midi)

Tout d'abord, comme d'autre l'on fait avant moi ce soir, je tiens ici à déclarer mes intérêts dans cette motion :

Comme de nombreuses autres personnes, je suis résident de ce qu'il est bon d'appeler le centre ville d'Yverdon-les-Bains. En effet, une bonne partie d'entre vous savez que j'habite à la rue du Midi et qui, en effet, oserait affirmer qu'à trois minutes à pied du centre historique, quelqu'un se trouverait en périphérie d'une ville telle que la nôtre.

Permettez-moi maintenant en guise de propos introductif de vous énumérer quelques faits :

La petite ceinture a été inaugurée officiellement le 29 juin 1976. Dès le mois de juillet de la même année, les riverains ont eu à se plaindre du fait des nuisances engendrées.

En effet, contrairement à de nombreux quartiers, les nuisances sur la petite ceinture sont largement postérieures à la construction des immeubles d'habitations qui la bordent.

La densité du trafic y est croissante. À ce jour, ce sont quelque 15'000 véhicules par jour qui empruntent cet axe y compris des poids lourds de plus en plus nombreux.

À l'heure où il est question de développement durable, le séparatif des eaux n'est même pas achevé dans ce secteur.

Depuis plus de dix ans, la réfection de la rue du Midi figure en bonne place dans les rapports annuels des Municipalités successives concernant le plan des dépenses d'investissement.

Le problème de transit d'un nombre considérable d'utilisateurs des bâtiments scolaires à travers cet axe n'est pas réglé à ce jour.

Ces dernières années, les problèmes ne se sont pas résolus. Les nombreuses plaintes des riverains, ainsi que les non moins nombreuses interventions ponctuelles pour des travaux en sous-sol ne sont en tout cas pas la preuve du contraire.

Pourtant, depuis plusieurs années, tous les discours ont été tenus pour remettre à plus tard une intervention lourde dans le secteur.

Par exemple :

- On ne peut pas fermer cet axe avant de disposer d'un itinéraire par le sud. On ne fait donc rien à cause des opposants à la collectrice.
- On ne peut pas envisager de tels travaux pendant l'Expo 02...
- On doit prioritairement réaliser les travaux à la rue des Philosophes.
- On s'est trompé sur l'urgence apparente de devoir réaliser ces travaux.

Dernière nouveauté en date : On doit attendre le feu vert de Berne, parce que maintenant, ce projet est inclus dans la problématique AggloY.

Il va donc sans dire que les riverains de cet axe commencent gentiment à se lasser.

Tout ça pour dire que maintenant, un projet existe. Et, même si il ne figure que très discrètement dans les préavis AggloY, il est déjà fort avancé.

Ce projet a été réalisé conjointement et récemment par plusieurs bureaux d'urbanisme, en collaboration avec notre service de l'urbanisme. Il a même déjà obtenu l'aval des autorités cantonales, dans la mesure, certes, où il ne crée pas de zone 30 à l'heure.

Réalisé avant la réfection générale, le projet a le gros avantage de représenter la solution globale au problème. En effet, la réflexion sur l'aspect à donner une fois le sous-sol réalisé a été menée au préalable. Contrairement à ce qui s'est fait, avec un certain insuccès, à la rue des Philosophes, par exemple.

Ce projet peut être réalisé indépendamment de la présence ou non d'une route de contournement, ou d'un quelconque itinéraire de délestage.

Ce projet rendrait son caractère convivial à une rue reconnue par les spécialistes comme faisant partie d'un *tissu urbain très résidentiel*. Il prévoit même une arborisation. De plus, il en sécuriserait les traversées en limitant intelligemment la vitesse, et en introduisant des îlots centraux sur les passages à piétons.

Lors de la dernière séance de notre Conseil, j'ai posé une question concernant le calendrier des réalisations des mesures AggloY. Et ça n'a été qu'une demi surprise d'entendre dans la réponse de Monsieur le Syndic que, dans le meilleur des cas, rien n'allait encore se passer avant trois ans, et je n'ose pas envisager le pire des cas...

Là, au nom de tous les citoyens auxquels, lors d'une campagne électorale, on a promis une solution, il y a bientôt sept ans, je me permets de dire NON !

Après les avoir laissés regarder passer environ cent vingt millions de véhicules à moteur en trente deux ans, il serait peut-être temps de faire un petit geste dans la direction des bordiers de cet axe de transit...

Je crois sincèrement, n'en déplaise à mon homonyme, qu'après nous avoir présenté des comptes excédentaires de près de dix millions de francs, notre Commune à mieux à faire en s'occupant prioritairement des embouteillages au centre ville, plutôt que des chaînes d'embouteillage de l'Avenue des Sports...

Je fais donc appel au bon sens du Conseil communal en proposant, conformément à l'article 62 lettre c de notre règlement d'adopter cette motion rédigée de toute pièce sous forme d'une décision du Conseil communal. En voici la teneur :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains de retirer la mesure 34c du projet AGGLOY et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais et en conformité avec les études menées à ce jour, la réfection générale de la rue du Midi.

Considérant que cet objet a déjà subi assez de mesures visant à le ralentir, je demande au Conseil communal de prendre en considération cette motion et de la renvoyer directement à la Municipalité.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur cette motion.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je déclare également mes intérêts, j'habite à quelques encablures de la rue du Midi et je partage l'impatience de Monsieur le Conseiller DURUZ.

Néanmoins, il sera nécessaire d'évaluer les conséquences d'une telle mesure. Je rappelle que le projet d'AggloY lie neuf communes par une convention. Ce serait un assez mauvais signe envers les communes et la Confédération également qui doit encore prendre une décision quant à l'octroi de cet éventuel crédit et cela donnerait peut-être de mauvaises idées à certains, par exemple, de sortir d'autres mesures de ce projet d'agglomération.

Oui, pourquoi pas Monsieur le Conseiller DURUZ, mais je pense que cet objet devrait être renvoyé en commission afin que la Municipalité et l'administration communale puissent nous apporter plus d'informations et de renseignements sur les effets d'une telle mesure.

Monsieur le Syndic :

Je crois que la proposition de Monsieur le Conseiller VENIZELOS, de renvoyer votre motion à une commission est judicieuse. En effet, comme vous l'avez très bien décrit, ce projet s'inscrit dans une certaine globalité appelée AggloY. Il mérite donc de s'y pencher attentivement.

Il est important que la Municipalité puisse expliquer à cette commission les enjeux de ce projet, les incidences sur la mesure que vous proposez et les conséquences que cela pourrait avoir également pour le projet. Il faut, malgré les délais extrêmement importants et brefs, à savoir l'automne 2009, garder la tête froide, si vous me passez l'expression, dans l'analyse de ces problématiques.

La Municipalité vous propose de renvoyer cette motion à une commission.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée.

1/5 des membres soutient la proposition de renvoi en commission.

Résultat du vote : Avec une large majorité, la motion de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ sur la rue du Midi est renvoyée en commission.

Une Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET (Tarifs famille - piscine)

Suite à une motion de Madame la Conseillère Fabienne GOGNIAT LOOS il y a quelques années, la piscine municipale pratiquait un tarif famille et ceci depuis plusieurs années.

J'ai été surprise de constater que depuis cette année, cette prestation n'est plus offerte, si ce n'est que pour l'abonnement annuel des piscines ouvertes et couvertes, lieu privilégié d'éducation et de prévention s'il en est un.

Cette réduction est un signe important que notre Commune donne à la population quant à la promotion d'activités en famille.

La Municipalité peut-elle m'expliquer ce qui l'a incité à renoncer à une partie de ses prestations ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai que dans le cadre de la réorganisation de la gestion des installations, plusieurs remarques sont sorties, dont celle-ci.

Il est extrêmement difficile de pratiquer un tarif famille et surtout de gérer le fait de contrôler si c'est bien une famille et de justifier un tarif famille à l'entrée d'une piscine.

Si cela peut se faire avec les abonnements annuels, parce que nous pouvons venir avec des pièces justificatives, lorsque nous allons à une piscine extérieure notamment, nous avons souvent un équipement léger et surtout pas des papiers justifiant que c'est bien une famille et qui permettent de bénéficier un tarif famille.

Nous avons donc regardé pour que les tarifs restent concurrentiels et ils le sont, puisque les tarifs actuellement sur Yverdon, en comparaison avec la ville d'Orbe, sont : de Fr. 5.-- pour les adultes contre Fr. 6.--, sont de Fr. 3.-- pour les apprentis et les étudiants contre Fr. 5.-- et Fr. 2.-- pour les enfants dès 4 ans contre Fr. 4.--.

Nous considérons malgré tout que les tarifs restent attractifs et nous avons procédé à un « lissage » des entrées, ce qui n'empêche pas d'avoir des tarifs famille pour les abonnements annuels.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'admets que les tarifs sont intéressants à Yverdon pour la piscine notamment. J'admets aussi qu'il doit être difficile d'identifier les familles à l'entrée des piscines.

Nous avons largement parlé du magnifique bénéfice que nous avons fait. Je ne pense pas que cela mette en faillite la Ville de savoir si c'est tous les enfants de la personne qui sont avec elle ou si elle en a un de plus. Ce qui est important c'est de savoir qu'il y a un parent avec des enfants, qui les surveille. La réintroduction de tarif famille serait un signe simple et clair qui pourrait être positif.

Pour ma part, j'aimerais que nous réintroduisions ce tarif, même si l'identification est approximative, ce sont des miettes.

Pour cela, je propose de déposer une motion :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains s'engage à introduire un tarif réduit dit « famille » adressé à tous parents accompagnés au moins de l'un de ses enfants, dès le 1^{er} août 2008, pour chaque entrée à la piscine ouverte ou couverte.

La Municipalité s'engage également à appliquer un tarif réduit allant dans ce sens dans chacune des institutions culturelles ou sportives communales, dans un délai raisonnable.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur cette motion.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHLOUD :

Fr. 14.-- pour un papa, une maman et deux enfants pour aller à la piscine avec l'infrastructure qui est offerte actuellement par la piscine, je pense que c'est peu et c'est bien que nous ayons ce tarif-là.

Je ne comprends pas que nous puissions mettre en parallèle le bénéfice de la Commune avec des subventions ou des baisses de tarifs, parce qu'à ce moment-là, c'est à toutes les prestations de la Commune qu'il faudra diminuer le prix, pourquoi, parce qu'elle fait du bénéfice.

La piscine a un coût important, naturellement, une piscine ne sera jamais bénéficiaire, nous le savons. Le tarif est vraiment des plus étudié. Je crois que de nos jours, Fr. 14.-- pour une famille, c'est vraiment des plus étudié.

Je ne pense pas que nous devons entrer dans cette spirale de dire que parce que nous avons fait du bénéfice, il faut baisser les prix. Après ce sera avec ceci ou cela. Ce sera comme le demande la motion, pour tout, il faudra tout étudier pour des prix famille. C'est parti dans une spirale qui lorsque l'offre est intéressante, cette spirale ne l'est pas.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je ne demande pas de baisser les prix des entrées. Ils étaient plus bas et nous les avons réadaptés, donc cette prestation existait jusqu'à l'année passée.

D'autre part, elle est le résultat d'une motion qui était acceptée par ce Conseil précédemment. Je ne demande rien d'extraordinaire.

Je l'ai mis en parallèle du bénéfice de la Commune, mais, il me semble que ce sont des miettes par rapport à ce que cela représente en terme de visibilité de ce que nous aimerions que les gens fassent avec leurs enfants.

Monsieur le Président. :

La discussion n'est plus demandée.

Résultat du vote : La prise en considération et le renvoi à la Municipalité de la motion de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET sur les tarifs dit famille est acceptée à une évidente majorité.

Monsieur le Président :

Monsieur Jean-Hugues SCHULÉ pour une petite dernière intervention !

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Il est minuit une, je propose que le deuxième jeton de présence auquel nous avons droit depuis soixante seconde, soit versé à l'association Arc-en-Ciel !

(Applaudissements)

Une Question de Madame la Conseillère Christine NIGGELER (ouvertures nocturnes footballistiques)

N'étant utilisatrice des services des commerces au-delà des heures convenables qu'en cas d'extrême désespoir, je n'ai évidemment pas jugé judicieux de pénétrer dans les commerces lors des ouvertures nocturnes footballistiques. Aussi, je serais intéressée de connaître les impressions municipales à la suite de ces « pures moments festifs ». Ho lé !

Monsieur le Syndic :

J'ai bien entendu la question de Madame la Conseillère NIGGELER et je constate qu'il est encore nécessaire que nous obtenions un retour, notamment de la SIC et des commerçants. Je propose donc de préparer, au nom de la Municipalité, une réponse circonstanciée pour le Conseil de septembre.

Discours de Monsieur le Président du Conseil communal Maximilien BERNHARD :

Si plus personne ne demande la parole, je clos la discussion.

Malgré l'heure tardive, je ne voudrais pas vous priver d'une petite allocution.

L'année dite « présidentielle » de votre serviteur touche à sa fin. Ce qui devait être la plus courte présidence de l'histoire yverdonnoise s'est avérée être l'une des plus longues. Ainsi, durant les douze derniers mois, qui ont passé à la vitesse de l'éclair, j'ai eu le privilège de connaître encore mieux le tissu associatif, sportif et culturel yverdonnois, et puis vous assurer qu'il est très dense et diversifié. Les représentations m'ont donné l'occasion de rencontrer des personnes passionnées par leurs activités. L'occasion m'a été également donnée de fêter l'anniversaire de nonagénaires et de centenaires, avec son cortège d'émotions.

Mais revenons-en à notre Conseil. En me penchant sur la fonction de Président, je me suis souvenu de quelques phrases fort intéressantes et susceptibles de le décrire :

S'il commence à l'heure... c'est un tyran.
S'il attend les derniers... il est trop tolérant.
S'il prêche l'assiduité... c'est un despote.
S'il ne dit rien... il s'en fiche.
S'il prend la parole... il devient assommant.
S'il la donne... il se débarrasse.
S'il réclame le silence... c'est l'abus de pouvoir.
S'il laisse la pagaille... il manque d'autorité.
S'il est ferme... il se prend au sérieux.
S'il est débonnaire... il n'est pas à la hauteur.
S'il expose ses idées... on est forcément contre.
S'il demande des choix... c'est un indécis.
S'il est dynamique... c'est un excité.
S'il reste prudent... c'est un incapable.
S'il fait tout, tout seul... c'est un prétentieux.
S'il délègue... c'est un paresseux.

En clair, Mesdames et Messieurs les Conseillers, un Président doit posséder toutes les qualités possibles et imaginables que je viens de citer. Les séances se suivent et ne se ressemblent pas. Des décisions doivent être prises là où on les attend les moins, notamment lorsqu'il s'agit de trancher sur tel ou tel objet. Et du côté des spécialités, je n'étais pas en reste. Recherche d'une nouvelle secrétaire suppléante quelques mois seulement après l'entrée en fonction de son prédécesseur, débat fleuve sur la SAGREG, le sujet qui fâche le plus après la politique et la religion, vote consultatif sur une proposition non encore retranscrite, et j'en passe. Mon illustre prédécesseur Laurent GABELLA a eu fort affaire avec le fameux art. 64 de notre règlement concernant la procédure de vote sur les motions et postulats. Qu'il se rassure. J'ai également bu la coupe jusqu'à la lie avec l'art. 73 concernant le déroulement des débats et me demande bien avec quel article mon successeur devra batailler, puisqu'il semble que cela soit devenu une tradition.

Quelqu'un a dit un jour : *En politique, c'est quand on croit tout avoir qu'on n'a plus rien.* Après une année et demie passée à cette fonction, alors que les dernières semaines de labeurs semblent, il est vrai, interminables, on se retrouve soudainement en face de son successeur et réalisons à quel point le temps est vite passé.

L'essentiel pour ma part a été d'exercer cette fonction au plus près de ma conscience. Tous ceux que j'ai croisés ont montré beaucoup d'attention et de respect à l'égard des valeurs éthiques que je considère être la meilleure base de vie en société. Cela demande néanmoins d'être conséquent avec soi-même et avec son prochain.

Je poursuis avec un certain nombre de remerciements. Tout d'abord envers mon épouse Gabriella, qui m'a toujours soutenu dans mon mandat, et mes deux enfants Alessio et Matteo qui ont supporté des absences à répétition. S'il est vrai que la fonction de Président m'a apporté beaucoup de satisfaction, je dois souligner la difficulté croissante de gérer une telle fonction en regard de sa vie familiale et professionnelle. Merci également à tous les membres du Bureau qui m'ont épaulé, et spécialement à notre secrétaire Christine MORLEO qui a assumé durant quelques mois les fonctions de secrétaire et secrétaire suppléante. Je savais pouvoir compter sur une équipe des plus compétentes. Tel fut le cas. Je tiens également à remercier le personnel de l'Hôtel de Ville avec lequel les contacts furent très cordiaux, ainsi que Canal NV, Multi Vidéo d'avoir fidèlement retransmis nos séances. Mes remerciements également à la presse écrite, à la Municipalité et plus particulièrement à Monsieur le Syndic, dont l'humilité précède la gloire, pour les excellents rapports que nous avons entretenus et que nous entretiendrons encore sur les bancs du Grand Conseil.

Merci à vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers pour le travail que vous avez accompli et votre engagement en faveur de la collectivité publique. Je souhaite par ailleurs plein succès à mon successeur, Premier citoyen (faudra bien vous y faire...).

Je conclurai par la citation suivante: *Dans la vie courante, dans ses relations avec ses pareils, l'homme doit se servir de sa raison, mais il commettra moins d'erreurs s'il écoute son cœur.* J'espère avoir été le plus conséquent possible durant l'année écoulée, honorant ainsi la confiance que vous m'avez témoignée. Merci à vous tous, chers Conseillères et Conseillers, vous qui m'avez tant apporté.

(Applaudissements)

Discours de Monsieur le Syndic :

Dans quelques instants, Monsieur le Président va lever sa dernière séance puisqu'il remettra lundi les clés de l'Hôtel de Ville à son successeur.

Cher Président, outre les séances du Conseil communal, vous avez présidé le Bureau électoral qui a organisé avec compétences les scrutins ordinaires et les Elections fédérales d'octobre dernier. Vous avez rempli votre tâche avec zèle. Vous avez travaillé avec votre âme et conscience au bien-être et à la prospérité de notre Ville durant cette année 2007-2008. Il faut dire que vous n'êtes pas monté au perchoir en néophyte, puisque vous y avez déjà présidé cette noble assemblée durant le premier semestre 2006.

Ce soir, vous quittez le fauteuil présidentiel avec notre totale reconnaissance car nous mesurons le temps que vous avez consacré à votre fonction durant vos dix-huit mois de présidence.

La Municipalité vous exprime ses plus vifs remerciements et que ce modeste présent en soit l'expression.

Je voudrai aussi remercier Mesdames et Messieurs les secrétaires, scrutateurs, huissières pour leur excellent travail et leur efficacité.

Vu l'heure tardive, je termine ici mon intervention et je vous souhaite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, un bon été, de bonnes vacances et je me réjouis de vous retrouver en septembre.

Comme le veut la coutume, la dernière séance de notre Président est suivie d'un apéritif. J'ai donc le plaisir de vous y convier à l'étage inférieur.

Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Je me réjouis de me rasseoir sur les bancs de notre Conseil si Dieu le veut ! Il est 00h10, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit, un bel été chaud et une excellente final de l'Euro.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2008

	Page
1. Appel	379
2. Assermentations.....	380
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2008.....	381
4. Communications du Président.....	381
5. Communications de la Municipalité	384
6. Préavis n° PR08.06PR concernant le remboursement par le Grand Hôtel des Bains d'un montant de Fr. 2.5 millions sur les subventions communales accordées en 1991 et 1992 et le cautionnement d'un nouvel emprunt de Fr. 5'000'000.-- à contracter par le Grand Hôtel des Bains pour la construction d'un centre de wellness. 📖 Monsieur Jean-Claude RUCHET, Vice-président de la COFI, rapporteur..	386
7. Préavis n° PR08.20PR concernant une demande de crédit d'investissement additionnel de Fr. 82'000.-- pour l'aménagement d'un parking au Centre thermal 📖 Monsieur Vassilis VENIZELOS, rapporteur.....	406
8. Préavis n° PR08.16PR concernant la prolongation et l'extension de droit de superficie accordé à l'Union nautique, au Quai de Nogent et l'octroi du cautionnement de la Commune aux emprunts à contracter par cette société pour financer le réaménagement et l'extension de ses installations. 📖 Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président de la Comm. des affaires immobilières, rapporteur.....	409
9. Préavis n° PR08.19PR concernant l'adoption des règlements sur : - la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité. - l'Utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. - l'utilisation du fonds communal pour le développement durable 📖 Monsieur Patrik DURUZ, rapporteur	410
10. Préavis n° PR08.14PR concernant concernant une demande de crédit de Fr. 110'000.-- pour financer les mandats d'étude parallèles de la signalétique de l'agglomération yverdonnoise. 📖 Monsieur Samuel GURTNER, rapporteur.	415
11. Préavis n° PR08.24PR concernant la politique fédérale des agglomérations; le projet d'agglomération yverdonnoise aggroY; l'organisation de l'agglomération; la mise en œuvre du projet d'agglomération ; et une demande de crédit-cadre sur 2 ans de Fr. 3'700'000.-- pour participer au financement des études liées à la mise en œuvre du projet d'agglomération. 📖 Monsieur Jean-Louis VIAL, rapporteur.....	417

12. Préavis n° PR08.22PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'300'000.-- pour la construction d'un canal de récupération et d'une installation de lavage des sables à la Station d'épuration (STEP). 📖 Madame Catherine CARP, rapportrice.....	418
13. Préavis n° PR08.26PR concernant une demande de crédits d'investissement totalisant Fr. 5'300'000.-- pour la finalisation de l'étape 2 et la viabilisation de l'étape 3 des équipements du PST. 📖 Monsieur Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur.....	419
14. Préavis n° PR08.23PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2007. 📖 Monsieur Thierry GABERELL, Président de la Commission de Gestion, rapporteur.	421
15. Préavis n° PR08.29PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2007. 📖 Monsieur Dominique VIQUERAT, Président de la COFI, rapporteur.	426
16. Nomination d'un membre de la Commission des Affaires immobilières.	428
17. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2008-2009.	428
18. Propositions individuelles et interpellations.	434
18.1 Une Intervention de Madame la Conseillère Laurence BALET (Sacs poubelles / containers)	434
18.2 Une Intervention de Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER (Fête de la musique)	435
18.3 Une Motion de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ (Rue du Midi).....	435
18.4 Une Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET (Tarifs famille - piscine)	438
18.5 Une Question de Madame la Conseillère Christine NIGGELER (ouvertures nocturnes footballistiques).....	440
Discours de Monsieur le Président du Conseil communal Maximilien.....	441
Discours de Monsieur le Syndic	442